



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019



Parc
naturel
régional

Oise - Pays de France

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Sommaire

p. 4
Institutionnel



p. 53
**Développement
économique**



p. 9
Environnement



p. 57
Tourisme



p. 31
**Patrimoine
historique et culturel**



p. 60
**Communication
et sensibilisation**



p. 34
**Architecture /
Urbanisme / Paysage**



Les élus et le comité syndical en 2019

Collège des délégués des communes

APREMONT	Daniel DOUCELIN Frédéric DUROSOY	LASSY	Jean-Pierre BLAIMONT Marie THILLIET
ASNIERES-SUR-OISE	Paule LAMOTTE Carine LECOANET	LE PLESSIS-LUZARCHES	Alain MELIN Estelle BENOIT
AUMONT-EN-HALATTE	Christel JAUNET Didier GROSPIRON	LUZARCHES	Damien DELRUE Amandine DIUDAT
AVILLY-SAINT-LEONARD	Bertrand GUILLEMET Irène GRAZDA	MAREIL-EN-FRANCE	Cédric MORVAN Vincent TOMKIEWICZ
BARBERY	Dimriti ROLAND Vincent BOUCHER	MONTAGNY-SAINTE-FELICITE	Jean-Paul DOUET Jeanne BOULANGER
BARON	Julien BOCQUILLON Brice DE LA BEDOYERE	MONTEPILLOY	Patrice URVOY Laurent BLOT
BEAUREPAIRE	Philippe FROIDEVAL Thierry BENARD-DEPEAUPUIS	MONT-L'EVEQUE	Patrice LARCHEVEQUE Valéry PATIN
BELLEFONTAINE	Éric COLLIN	MONTLOGNON	Daniel FROMENT Benoît DESHAYES
BORAN-SUR-OISE	Philibert de MOUSTIER Janick RONCIN	MORTEFONTAINE	Ghislain JONNART Christian LAMBLIN
BOREST	Bruno SICARD Vincent BACOT	OGNON	Yves MENEZ Gilbert PERRIER
BRASSEUSE	Robert FEYT Maxime ACCIAI	ORRY-LA-VILLE	Henri HERRY Laurence AUGUSTE
CHAMANT	William LESAGE Patricia BOWMAN	PLAILLY	Géraldine BYCZINSKI Sophie LOURME
CHANTILLY	Frederic SERVELLE Éric WOERTH	PONT-SAINTE-MAXENCE	Arnaud DUMONTIER Bernard FLAMANT
CHATENAY-EN-FRANCE	Jacques RENAUD Nicolas MOREAU	PONTARME	Alain BATTAGLIA Judith NEVES
CHAUMONTEL	Betty HUYLEBROECK Evelyne POIGNON	PONTPOINT	Jean-Paul LHERMITTE Laurent GIRAUD
COURTEUIL	François DUMOULIN Geneviève MATHIS	PRECY-SUR-OISE	Bertrand BAECKEROOT Adeline SCHULD
COYE-LA-FORET	François DESHAYES Serge LECLERCQ	RARAY	Emmanuel DE LA BEDOYERE Nicolas DE LA FOURNIERE
CREIL	Loubina FAZAL Yvette FOURRIER-CESBRON	RHUIS	Michel DUCHOSSOY Jean-François GOYARD
EPINAY-CHAMPLATREUX	Emmanuel DE NOAILLES Michèle CLAUDE	ROBERVAL	Hervé RENAULT Sylvie LECLAIR
ERMENONVILLE	Yveline LE MIGNOT Anna MORIN	RULLY	Jean-Claude CARBONNIER Sophie TORDEUR
FLEURINES	Guy NODON Michel CAILLOUX	SAINT-MAXIMIN	Daniel DERNIAME Annick LEFEZ
FONTAINE-CHAALIS	Alexis PATRIA Hervé LECOEUR	SENLIS	Pascale LOISELEUR Julie BONGIOVANNI
FOSSES	Pierre BARROS Dominique DUFUMIER	SEUGY	Ariane COLLARD Pascale POLGE
GOUVIEUX	Patrice MARCHAND Aline VOEGELIN	SURVILLIERS	Jean-Noël MOISSET Alain VERON
JAGNY-SOUS-BOIS	Jacqueline HOLLINGER Sébastien FERRACHAT	THIERS-SUR-THEVE	Patrice MENERAT Agnès BAGATO
LA CHAPELLE-EN-SERVAL	Marie-Claire GIBERGUES Daniel DRAY	VER-SUR-LAUNETTE	Yves CHERON Sylvia MOREAU
LAMORLAYE	Nicolas MOULA Michel ROUX	VERNEUIL EN HALATTE	Jean-Pierre VAN GEERSDAELE Christian LAMOUR

Collège des délégués des communes (suite)

VIARMES	Sarah BEHAGUE Gérard ALLART	VILLIERS-LE-SEC	Patrick DEZOBRY Eric MONMIREL
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG	Géraud MADELAINE Laurent NOCTON	VINEUIL-SAINT-FIRMIN	Jean-Pierre MALAQUIN André GILLOT
VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	Emmanuel RAMBURE-LAMBERT Laurent SAINT-AUBIN		

Collège des délégués des régions

Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional des Hauts-de-France ou son représentant Guy HARLE D'OPHOVE, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Manoëlle MARTIN, Vice-Présidente du Conseil régional des Hauts-de-France
 Nathalie LEBAS, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
 Denis PYPE, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Didier RUMEAU, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Mylène TROSZCZYNSKI, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
 Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France
 Samira AIDOUUD, Conseillère Régionale d'Ile-de-France
 Elvira JAOUEN, Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Collège des délégués des départements

Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante Nicole COLIN Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
 Arnaud DUMONTIER, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Oise
 Nicole LADURELLE, Conseillère Départementale de l'Oise
 Corry NEAU, Conseillère Départementale de l'Oise
 Daniel DESSE, Vice-Président du Conseil Départemental du Val d'Oise
 Anthony ARCIERO, Conseiller Départemental du Val d'Oise

Le Bureau

Président :

Patrice MARCHAND, Maire de Gouvieux

Vice-Présidents :

Manoëlle MARTIN, Vice-Présidente du Conseil Régional des Hauts-de-France
 Corry NEAU, Conseillère Départementale de l'Oise
 Daniel DESSE, Vice-Président du Conseil Départemental du Val d'Oise
 Jacques RENAUD, Maire de Châtenay-en-France

Les autres membres :

Xavier BERTRAND, Président du Conseil Régional des Hauts-de-France, ou son représentant Guy HARLE D'OPHOVE, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Nathalie LEBAS, Conseillère Régionale des Hauts-de-France
 Denis PYPE, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Didier RUMEAU, Conseiller Régional des Hauts-de-France
 Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

Samira AIDOUUD, Conseillère Régionale d'Ile-de-France
 Elvira JAOUEN, Conseillère Régionale d'Ile-de-France
 Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil Départemental de l'Oise ou sa représentante Nicole COLIN, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Oise
 Arnaud DUMONTIER, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Oise
 Nicole LADURELLE, Conseillère Départementale de l'Oise
 Anthony ARCIERO, Conseiller Départemental du Val d'Oise
 Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis
 Géraud MADELAINE, Conseiller municipal de Villers-Saint-Frambourg
 YVES CHERON, Maire de Ver-sur-Launette
 Daniel FROMENT, Maire de Montlognon
 Frédéric SERVELLE, Maire-adjoint de Chantilly
 Jean-Pierre VAN GEERSDAELE, Maire-adjoint de Verneuil-en-Halatte
 Damien DELRUE, Maire de Luzarches
 Paule LAMOTTE, Maire-adjointe d'Asnières-sur-Oise

Ont participé aux réunions de travail (avec voix consultative), les représentants de :

Abbaye de Royaumont • Abbaye Royale du Moncel • Abiosol • Agence Départementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie • Agence de l'eau Seine-Normandie • Agence d'urbanisme Oise-la-Vallée • Amis de la Terre du Val d'Ysieux • Association des Entomologistes de Picardie • Association du Pavillon de Manse • AU5V • Association Syndicale du Lys • Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement • Centre Régional de la Propriété Forestière Hauts-de-France • Chambre d'Agriculture de l'Oise • Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise • Chambre Interdépartementale d'Agriculture Versailles Val d'Oise Yvelines • Chambre Interdépartementale de Commerce et d'industrie d'Ile-de-France • Chambre des Métiers de l'Oise • Chambre des Métiers du Val d'Oise • Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Oise • Comité Départemental de Randonnée Pédestre du val d'Oise • CoPASol • Tourisme Equestre de l'Oise • Oise Tourisme • Val d'Oise Tourisme • Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise • Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne • Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France • Communauté de Communes du Pays de Valois • Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte • Communauté de Communes Senlis Sud Oise • Communauté de Communes Thelloise • Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France • Conseil Architecture Urbanisme et Environnement du Val d'Oise • Conseil Architecture Urbanisme et Environnement de l'Oise • Conservatoire Botanique national du Bassin Parisien • Conservatoire Botanique national de Bailleul • Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie • Directions Départementales des Territoires • Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement • Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement • Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie • Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France • Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France • Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France • Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France • Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine • Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise • Fédération des Chasseurs Essonne/Val d'Oise/Yvelines • Fédération du Val d'Oise pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique • Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Oise • Forestiers privés de l'Oise • France Galop • Gîtes de France Val d'Oise • Institut de France Domaine de Chaalis • Institut de France Domaine de Chantilly • Inspection Académique de l'Oise • Inspection Académique du Val d'Oise • Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France • Les Amis de la Terre du Val d'Ysieux • Nord Picardie Bois • Office National des Forêts • Office du Tourisme de Chantilly - Senlis • Office du Tourisme Creil Sud Oise • Bureau d'information touristique d'Ermenonville • Office du Tourisme Luzarches – Pays de France • Office du Tourisme des Pays d'Oise et d'Halatte • Office de services et d'informations de Verneuil-en-Halatte • Office du Tourisme de Viarmes • Office du Tourisme d'Asnières-sur-Oise • Parc Astérix • Picardie Nature • Préfecture de Région Ile-de-France • Préfecture de Région Hauts-de-France • Préfecture de l'Oise • Préfecture du Val d'Oise • Rectorat d'Amiens • Rezo Pouce • Sauvegarde Asnières Baillon • SAFER Ile-de-France • SAFER Hauts-de-France • SAFHEC • SITRARIVE • SIGEPOV • SIABY • SICTEUB Thève et Ysieux • Syndicat Interdépartemental du SAGE Nonette • Syndicat Énergie de l'Oise • Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise • Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications • SMDO • Terre de Liens • UNICEM • Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine de l'Oise • Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine du val d'Oise • Union des Amis du Parc naturel régional Oise - Pays de France • Un château pour l'emploi • Val d'Oise Environnement



INSTITUTIONNEL

Vie du syndicat mixte

Calendrier : Janvier à décembre 2019

■ Le Comité syndical s'est réuni à 4 reprises :

- **Le 14 mars** : Débat d'orientations budgétaires, cession d'un terrain du Château de la Borne Blanche pour un projet de Oise Habitat, mise en place du RIFSEEP, ouverture d'un poste d'adjoint administratif et fermeture d'un poste d'attaché, demande d'agrément pour accueillir des volontaires en mission de service civique, heures de vacation.
- **Le 26 mars** : Approbation du projet de Charte révisée, comptes administratifs 2018, comptes de gestion 2018, rapport d'activités 2018, budgets primitifs 2019, convention-cadre avec la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France, convention-cadre avec l'Office national des forêts, renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.
- **Le 26 juin** : Programme d'actions 2019, décisions modificatives, fixation des taux de promotion concernant les possibilités d'avancements de grade.
- **Le 16 décembre** : Programme d'actions 2020, signature du COTTRI, signature de la convention « Action cœur de ville » à Senlis, renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de l'Oise, indemnités horaires pour travaux supplémentaires, adhésion au groupement d'achat de gaz du SE60.

■ **Le Bureau, quant à lui, s'est réuni à 8 reprises** : les 19 février, 28 février, 21 mai, 11 juin, 26 juin, 1^{er} octobre, 26 novembre et 16 décembre. Il a examiné 58 dossiers.

Outre la préparation des comités syndicaux et les avis, le Bureau est amené à statuer sur la mobilisation des différents fonds.

■ Les commissions se sont réunies à 24 reprises :

- Patrimoine naturel et réseaux écologiques, présidée par M. CHERON
- Ressources naturelles énergie climat, présidée par M. DUFUMIER
- Patrimoine historique et culturel, présidée par M. FLAMANT
- Architecture, urbanisme, paysage, présidée par M. RENAUD, avec pour Vice-Président M. DRAY
- Agriculture/cheval, présidée par M. de MOUSTIER
- Forêt/filière bois, présidée par M. LAMBLIN
- Activités des entreprises, présidée par M. GILLOT
- Tourisme, présidée par M. DELRUE
- Communication/sensibilisation, présidée par M. DRAY, Vice-Président
- Administration et finances, présidée par M. ARCIERO et M. LECLERCQ

Au-delà des réunions de commission et sous-commission, le travail du Parc se fait par le biais de très nombreux comités de pilotage qui assurent, sur un plan opérationnel, la mise en œuvre des actions.



COMMISSIONS

Toutes, Bureau,
Comité syndical



CONTACT

Sylvie CAPRON

QUELQUES CHIFFRES

58

dossiers examinés
par le bureau

18

opérations proposées dans
les programmes d'actions

35

dossiers financés
par les fonds

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement



Vie du syndicat mixte

■ Éléments de budget :

Les dépenses pour le fonctionnement se sont élevées en 2019 à **1 250 000 €**. Rappelons que les recettes proviennent à 20% des communes, 10% de l'Etat et 70% des Régions Hauts-de-France et Ile-de-France et du Département de l'Oise.

Le Parc a voté 2 programmes d'actions cette année :

- Le programme d'actions 2019 : **18 opérations**, pour un coût global (participation des maîtres d'ouvrages comprise) de **943 622 €**.
- Le programme d'actions 2020 : **20 opérations**, pour un coût global (participation des maîtres d'ouvrages comprise) de **1 200 033 €**.

■ Équipe du Parc :

Départs/arrivées :

- Le 4 mars 2019, Emmanuelle PILLAERT a remplacé Dorothee RULENCE au poste de chargée de communication.
- En octobre 2019, Marie STURMA, chargée de mission agriculture/forêt a rejoint l'équipe du Parc en remplacement de Louise KROLCZYK qui a choisi de ne pas renouveler son contrat et repartir dans sa région d'origine.

MOBILISATION DES FONDS

■ Mobilisation du fonds "Études d'aménagement"

- Étude d'aménagement du site du Fréchet à Viarmes
- Esquisses architecturales pour un projet de salle polyvalente à Pontarmé
- Schéma cyclable de la Communauté de communes Carnelle – Pays de France
- Dossier de candidature COTTRI
- Étude d'aménagement du quartier NID'OR à Asnières-sur-Oise
- Schémas cyclables de la Communauté de communes Senlis Sud Oise et de la Communauté de communes de l'Aire cantilienne
- Étude de principes d'aménagement et de plantations à Barbery
- Diagnostic architectural et patrimonial concernant 11 immeubles à Viarmes
- Réactualisation du plan guide du réaménagement des espaces extérieurs du château de la Motte à Luzarches

■ Mobilisation du fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles

- Projet de construction de deux hangars agricoles, sur la commune d'Asnières-sur-Oise.
- Projet d'extension d'un bâtiment de stockage agricole sur la commune de Mareil-en-France
- Prolongation de délai d'un projet d'intégration des bâtiments agricoles pour la construction d'un centre d'équithérapie à Fosses

■ Mobilisation du fonds « Expertises environnementales »

- Étude du potentiel biomasse dans le cadre du projet « Restauration de la trame verte du territoire grâce au développement de filières locales »
- Suivi scientifique de la mise en assec de l'étang Chapron
- Diagnostic chiroptères en forêt de Chantilly
- Étude sur la filière foin dans le cadre du projet « Restauration de la trame verte du territoire grâce au développement de filières locales »
- Étude de la mare communale de Villiers-Le-Sec

■ Mobilisation du fonds « en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine végétal » : 18 dossiers

CONVENTIONS

- Convention-cadre avec la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France
- Renouvellement de la convention-cadre avec l'Office national des forêts
- Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie
- Convention de mise à disposition d'une assistance administrative de la Communauté de communes Carnelle Pays de France auprès du Parc pour le poste à mi-temps de gestionnaire LEADER
- Renouvellement de la Convention Parc/CENP/propriétaires privés pour la mise en œuvre d'actions « prairies de la Thève amont »
- Renouvellement de la Convention Parc/CENP/propriétaires privés pour la préservation d'un réseau de pelouses à Rhuis
- Convention Action Cœur de ville de Senlis

Synthèse des avis

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Le Parc développe une importante activité de conseils et est amené à rendre des avis sur des projets variés, tant en matière d'urbanisme, de construction, que d'infrastructures, d'installations classées, de carrières, etc.

Cette activité est essentielle et requiert beaucoup de temps et d'énergie, dans un cadre relationnel souvent difficile, parfois conflictuel. Elle permet de faire évoluer les projets, voire d'amener dans certains cas leurs promoteurs à les reconsidérer. Elle a donc un impact fort sur l'évolution de notre territoire, même si elle reste peu visible par l'habitant qui ne voit que le résultat final (projet modifié ou non réalisation du projet).

Depuis janvier 2016, date d'échéance de la Charte et dans l'attente de son renouvellement, les avis du Parc n'entrent plus dans un cadre réglementaire. Le PNR n'est plus personne publique associée lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme. Néanmoins, le Parc continue à être interrogé, en qualité d'expert sur des projets, par les services de l'État, les communes, les Départements et Régions ou par des porteurs de projets privés.

Par ailleurs, il est régulièrement interrogé par l'Autorité environnementale pour donner des observations sur les dossiers que celle-ci examine.

Depuis environ un an, les délais d'instruction tendent à se réduire, le Parc n'a souvent qu'un mois, à compter d'une saisine mail, pour donner un avis. Il devient alors très difficile de faire coïncider la date de rendu d'un avis avec la tenue d'un Bureau. Aussi, il a été décidé d'inviter tous les membres du Bureau, pour discuter du projet et de l'avis, mais sous la forme d'une commission « avis » ; ce qui permet de ne pas être tenu par les délais d'invitation et le quorum. Le Président rend compte de l'avis de la commission lors du Bureau suivant. Si les délais le permettent (avis informel sans délai, avis compatible avec la tenue d'un bureau, etc.), l'avis est soumis au Bureau et non à la commission.

Le tableau ci-dessous présente les principaux avis donnés en Bureau ou en Commission Avis sur les dossiers importants du territoire. Il ne recense pas de façon exhaustive l'ensemble des conseils délivrés par les chargés de mission. Il ne traite pas non plus des avis techniques sur les documents d'urbanisme.

Il a vocation à illustrer l'action du Parc lors de la définition et/ou la conduite des projets importants pour le territoire.



COMMISSIONS

Toutes, Bureau



CONTACT

Sylvie CAPRON

■ EAU – CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES – CARRIÈRES – DÉCHETS - ÉNERGIE

- Réponse à l'Autorité environnementale sur une déclaration de projet d'installation de déchets inertes au Haut Montel et mise en compatibilité du PLU de Brasseuse

■ DOCUMENTS D'URBANISME - AMÉNAGEMENT

- Réponse à l'Autorité environnementale sur le projet de PLU de Thiers-sur-Thève
- Réponse à l'Autorité environnementale sur le projet de PLU de Brasseuse
- Réponse à l'Autorité environnementale sur le projet de PLU de Viarmes
- Réponse à l'Autorité environnementale sur le projet de PLU de Vineuil-Saint-Firmin
- Avis sur le choix d'implantation de l'aire de grand passage et celui des terrains familiaux locatifs de la Communauté de communes Senlis Sud Oise

QUELQUES CHIFFRES

6

dossiers

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

**COMMISSIONS**

Bureau, Comité syndical

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Communes, Régions, Départements, État

**CONTACT**

Sylvie CAPRON

Révision de la Charte

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Suite à l'enquête publique, le Parc, en lien avec ses partenaires (Régions et Départements), a procédé à la finalisation du projet de Charte.

Cette dernière étape, avant la consultation par les Régions des communes, EPCI et Départements, a eu pour finalité :

- de prendre en compte les observations issues de l'enquête publique ainsi que celles émanant de l'Autorité environnementale, pour finaliser le projet de Charte révisée.
- d'élaborer les annexes de la Charte, c'est-à-dire : un plan de financement prévisionnel sur 3 ans et la modification des statuts du syndicat mixte.

Le projet de Charte ainsi finalisé a été adopté par le Comité syndical du 26 mars 2019.

Les Présidents des Régions Hauts-de-France et Ile-de-France ont lancé, fin mai 2019, la consultation des communes, Départements et EPCI pour l'approbation de la Charte.

Durant ces 4 mois, élus et équipe technique se sont mobilisés pour présenter devant les conseils municipaux le Parc. **31 réunions se sont ainsi tenues.**

Un rapport d'activités 2004/2019 a été spécialement rédigé et adressé aux conseillers municipaux. Il récapitule, commune par commune, les actions réalisées durant cette période.

À l'issue des délibérations, **3 communes du périmètre initial sont sorties** : Baron (comprise pour la partie forestière), Chamant et Epinay-Champlâtreux.

Dans l'Oise, 4 communes ont choisi d'adhérer au Parc. Il s'agit de Fresnoy-le-Luat, Auger-Saint-Vincent, Saint-Vaast-de-Longmont et Nanteuil-le-Haudouin pour la partie ouest du territoire communal.

Dans le Val d'Oise, ce sont 11 nouvelles communes qui entrent dans le Parc, seule la commune de Nerville-la-Forêt n'a pas souhaité adhérer.

Les Régions ont délibéré, fin novembre 2019, pour approuver la Charte et le périmètre final. Le dossier a été adressé au Préfet de Région Hauts-de-France en vue du renouvellement du classement.

La Fédération des Parcs naturels régionaux a rendu un avis favorable, à l'unanimité des membres du Bureau, le 23 janvier 2020.

La présentation du projet de Charte devant le Conseil National de la Protection de la Nature, pour un avis final, a eu lieu le 28 janvier 2020.

La signature du décret de renouvellement du classement par le Premier Ministre est attendu cet été.

QUELQUES CHIFFRES**31**

réunions

70

communes adhérentes



ENVIRONNEMENT

**COMMISSION**

Patrimoine naturel et réseaux écologiques

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, Conservatoire Botanique National de Baillieux, Picardie Nature

**CONTACT**

Jean-Luc HERCENT

Assistance scientifique et action de gestion de milieux naturels

Calendrier : Janvier à décembre 2019

La mission d'assistance scientifique et technique à la gestion des milieux naturels confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie (CENP) a permis, en 2019, de poursuivre les actions engagées les années précédentes.

Une étudiante a été accueillie par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie pour effectuer un stage de Master. Son travail, dans la continuité des inventaires réalisés en 2017 et 2018, a plus particulièrement porté sur le diagnostic des milieux herbacés de la Base aérienne de Creil. Il a permis de synthétiser les nombreux enjeux écologiques du site et de les hiérarchiser.

En 2019, 4 conventions de partenariat entre le Parc naturel régional Oise - Pays de France, le Conservatoire et des propriétaires/gestionnaires ont été renouvelées pour des sites à :

- Mortefontaine, golf comportant d'importantes surfaces de landes et de pelouses sableuses et près d'une vingtaine d'espèces rares dont certaines ne s'observent que sur ce site dans le territoire du Parc,
- Plailly, parc de loisirs présentant à sa périphérie des landes sèches mais également des landes humides uniques pour le territoire du Parc. De nombreuses espèces animales et végétales rares et menacées sont présentes dans ces milieux,
- Rhuis, pelouses calcicoles hébergeant un cortège d'espèces végétales particulièrement rares et menacées,
- Thiers-sur-Thève, prairies humides uniques pour le territoire du Parc. Plusieurs espèces végétales ne sont connues que dans ces prairies au sein du Parc.

Des suivis de milieux et d'espèces ont été réalisés sur :

- des pelouses à Pont-Sainte-Maxence, Rhuis et Roberval. Un plan de gestion a d'ailleurs été élaboré pour les pelouses communales de Roberval qui comportent 25 espèces patrimoniales pour la flore et 8 espèces patrimoniales pour la faune. Un panneau de présentation des pelouses de Roberval a été réalisé,
- des landes à Plailly, Mortefontaine et Baron,
- des prairies humides à Plailly et Thiers-sur-Thève.

La gestion des sites a été assurée par des entreprises prestataires (landes et mare à Plailly, pelouses à Rhuis) ou lors de chantier nature comme à Pont-Sainte-Maxence, Plailly et Baron.

D'autre part, environ 45 personnes ont participé à la sortie de découverte des prairies de la Thève et à la nuit de la Chauve-souris à Pont-Sainte-Maxence.



Le *Fumana couché*, espèce patrimoniale des pelouses de Roberval.

COÛT DE L'ACTION

54 377 €

QUELQUES CHIFFRES

178 ha de végétation de pelouses et prairies calcaires cartographiés sur la Base de aérienne de Creil

Travaux de restauration de milieux naturels

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Chaque année, le Parc naturel régional Oise – Pays de France mène une opération de restauration et gestion de milieux naturels qu'il confie au Chantier d'insertion « Un Château pour l'emploi ». Ces travaux consistent principalement à supprimer la végétation arbustive qui colonise ces milieux ouverts, à rajeunir certains secteurs, à lutter contre les espèces exotiques envahissantes (arrachage, coupe). Les interventions sont préalablement préparées sur le terrain avec les chargés de mission du Parc naturel régional Oise – Pays de France et du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

En 2019, celui-ci est intervenu sur les sites ou domaines suivants :

■ Marais d'Avilly

Objectif : maintenir le marais en bon état de fonctionnement écologique

- Entretien d'un fossé d'évacuation des eaux pluviales dans le marais d'Avilly, propriété du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

■ Espèces Exotiques Envahissantes

Objectif : limiter le développement et la dispersion de ces espèces dans les milieux naturels

- Arrachage d'Asters lancéolés dans le marais de la Troublerie,
- Arrachage et coupe des fruits de Raisin d'Amérique en forêt de Chantilly,
- Préparation d'une coupe d'Ailantes glutineux en forêt de Chantilly.

■ Borne Blanche

Objectif : préserver les espèces animales et végétales menacées sur ce site répertorié comme espace naturel remarquable

- Entretien des milieux naturels (pelouses et lisières thermophiles) du site de la Borne Blanche,
- Création de noues pour favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement.

Par ailleurs, le chantier d'insertion aide le Parc naturel régional Oise – Pays de France et les associations à installer et démonter certains dispositifs temporaires de protection des amphibiens.



COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Un Château pour l'emploi, Institut de France, ONF, Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie



CONTACT

Jean-Luc HERCENT



QUELQUES CHIFFRES

335 espèces végétales considérées comme envahissantes en France

COÛT DE L'ACTION

21 300€

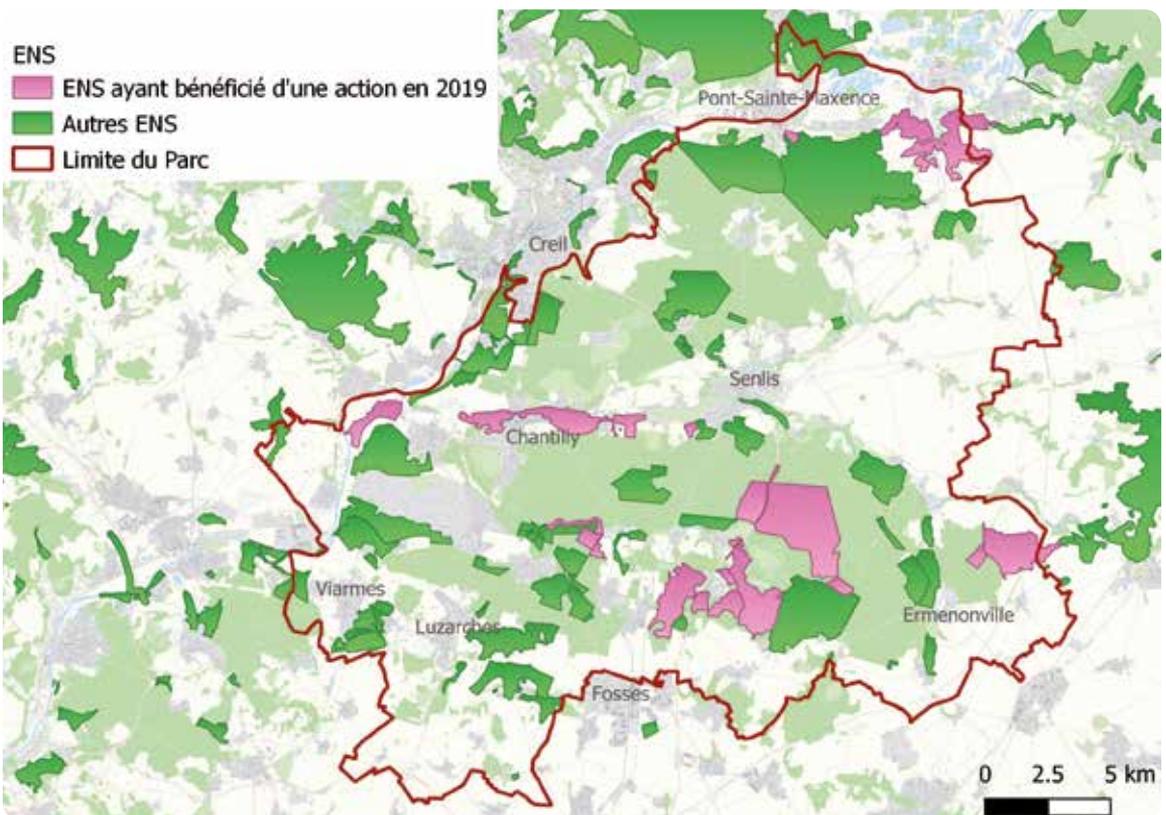


Travaux de restauration de milieux naturels

■ Actions en faveur du patrimoine naturel et Espaces Naturels Sensibles des Départements

Les Départements ont identifié différents sites pouvant faire l'objet d'une action au titre de leur politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles. Pour le Parc, ces sites, au nombre de 63, représentent environ 16% du territoire et comprennent la majorité des espaces naturels sur lesquels le Parc, en partenariat avec ses partenaires (Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, Conservatoire Botanique National de Bailleul), réalise ses actions de préservation du patrimoine naturel.

Ainsi en 2019, les actions du Parc ont porté sur 16 sites ENS répartis sur le territoire.



12

Restauration écologique du Marais d'Avilly

Calendrier : Juin à août 2019

Le marais d'Avilly-Saint-Léonard, dans la vallée de la Nonette entre Senlis et Chantilly, est la propriété du Parc naturel régional Oise - Pays de France depuis 2013.

Le fond de vallée de la Nonette présente des sols saturés en eaux. Il est parcouru par la Nonette et par trois de ses affluents : le Fossé du Prince, la Fontaine Rondeau et le Fossé de l'Hôtel Dieu du Marais qui est capté par un aqueduc pour alimenter le parc du château de Chantilly. Il se présente sous la forme d'une succession de marais et de prairies humides avec quelques boisements en partie bordés par l'urbanisation et un site hôtelier.

Un diagnostic écologique a été réalisé en 2010 dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion écologique du marais porté par le Parc. Celui-ci a mis en évidence la présence de nombreuses espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial (espèces rares, menacées ou protégées). En 2015, ce travail a été complété par une étude hydroécologique et un plan d'actions pour la préservation des éléments remarquables du site.

En l'absence d'entretien pendant plusieurs années, certains secteurs du site se sont progressivement boisés. En 2013, le Syndicat de la Nonette a coupé les arbres et arbustes installés sur les berges du principal fossé. En 2015, des travaux d'abattage le long d'un fossé ont été effectués.

L'opération de 2019 consistait à poursuivre ces travaux de restauration du site.

Préparés en 2018 (dossier de « porter à connaissance » loi sur l'eau...) et 2019 (piquetage), les travaux ont été réalisés en août 2019.

Le marais comporte des fossés, une mare et des dépressions qui hébergent plusieurs espèces végétales et animales remarquables soumises à l'influence des niveaux et de la qualité des eaux. **Pour assurer la préservation de ce patrimoine naturel et en déclinaison de l'étude hydroécologique, ont été réalisés :**

- **la création de deux mares** et la restauration d'une mare,
- **l'étrépage (suppression de la couche superficielle du sol)** sur environ 2000 m²,
- **la création d'une diguette sur un fossé** pour limiter l'assèchement du marais,
- **la suppression d'arbres morts** (principalement dans et au-dessus d'un canal),
- **la coupe d'arbres et de végétations arbustives** dans deux secteurs,
- **la préparation d'une plateforme** avec les matériaux générés par les travaux.



COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, SISN



CONTACT

Jean-Luc HERCENT

QUELQUES CHIFFRES

Étrépage sur environ **2000** m²

COÛT DE L'ACTION

22 680€



COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques, comité de pilotage spécifique



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Acteurs du territoire (collectivités, État, partenaires institutionnels, propriétaires privés...), Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, ONF, Institut de France, Ecosphère



CONTACT

Jean-Luc HERCENT

Natura 2000

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Le « réseau Natura 2000 » est un réseau des sites naturels les plus remarquables et représentatifs de l'Union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des milieux naturels et des espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

La désignation des sites s'appuie sur deux directives européennes afin de donner un cadre commun d'intervention :

- La « Directive Oiseaux » concerne la conservation des oiseaux sauvages. Les sites sont désignés en Zone de Protection Spéciale (ZPS),
- La « Directive Habitats, Faune et Flore » concerne la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage. Les sites sont désignés en Site d'Importance Communautaire (SIC) puis en Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France a élaboré les documents d'objectifs (DOCOB) pour 3 sites :

- « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC),
- « Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi » (ZPS),
- « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (ZSC).

Il est à présent chargé de la mise en œuvre concrète de ces DOCOB et notamment de contractualiser avec les propriétaires/gestionnaires.

Les actions menées par le Parc en 2019 ont été les suivantes :

- Accompagnement de propriétaires pour l'élaboration de contrats Natura 2000 ou la signature de la Charte Natura 2000,
- Réalisation de **travaux d'entretien des landes** de la Haute Chaume et du marais de la Troublerie avec le Lycée d'Airion,
- Accompagnement d'un exploitant agricole pour le renouvellement d'un contrat MAEC,
- Organisation de comptages concertés de l'Engoulevent d'Europe : 17 chanteurs répertoriés sur 2 soirées,
- Traitement de **24 dossiers dans le cadre des procédures d'évaluation des incidences Natura 2000**,
- Suivi de la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les PLU,
- Réalisation d'actions d'information et de sensibilisation (sortie de découverte, présentation du réseau Natura 2000 à des acteurs du territoire, intervention à une journée technique « continuités et forêts » en Ile-de-France...),
- Organisation d'un COPIL pour chacun des sites,
- Mise à jour des pages Natura 2000 du site internet du Parc.



COÛT DE L'ACTION
29 500 €

QUELQUES CHIFFRES

17 engoulevents d'Europe recensés

24 dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000

2 ha de landes entretenues par le Lycée d'Airion

Conservation de la flore menacée (tranche 3)

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Depuis 2005, le Parc mène des actions qui visent à améliorer les connaissances sur la flore de son territoire (synthèse bibliographique, inventaire, hiérarchisation des enjeux...) et à préserver des sites remarquables.

Les bilans effectués, notamment dans le cadre des travaux de révision de la Charte du Parc, ont permis de mettre en évidence la nécessité de mettre en œuvre des opérations spécifiques pour la conservation de la flore menacée.

Pour cela, le Parc a engagé un programme d'actions, confié au Conservatoire Botanique National de Bailleul en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie.

En 2019, les actions ont porté sur :

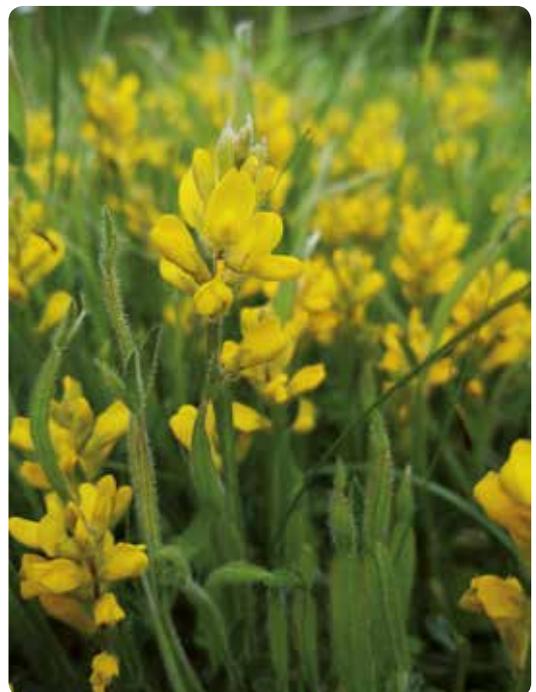
► L'amélioration des connaissances et la recherche de nouvelles stations

- Des prospections ont été réalisées sur la base de Creil où plusieurs espèces remarquables ont été observées dont la Véronique à trois lobes (*Veronica triphyllos*) pour laquelle la dernière observation sur le territoire du Parc datait de 1823.
- Sur le Golf de Chantilly, les prospections ont également permis la découverte de nouvelles espèces pour le site dont le Genêt ailé (*Genista sagittalis*) considéré disparu du territoire du Parc.
- Sur l'étang Chapron (Comelles), c'est une espèce protégée, le Gnaphale jaunâtre (*Laphangium luteoalbum*), rarement observée sur le territoire du Parc, qui a été découverte.

► La récoltes de semence pour les espèces suivantes, en vue de leur conservation et/ou de leur transplantation : Laïche appauvrie (*Carex depauperata*), Filipendule commune (*Filipendula vulgaris*), Gnaphale jaunâtre (*Laphangium luteoalbum*), Œillet prolifère (*Petrorhagia prolifera*), Potentille des montagnes (*Potentilla montana*), Héliantheme taché (*Tuberaria guttata*).

► Des tests de viabilité des semences récoltées pour les espèces suivantes : Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalon*), Laïche appauvrie (*Carex depauperata*), Laïche des bruyères (*Carex ericetorum*), Laïche muriquée (*Carex muricata*), Filipendule commune (*Filipendula vulgaris*), Genêt des anglais (*Genista anglica*), Millepertuis des montagnes (*Hypericum montanum*), Potentille des montagnes (*Potentilla montana*), Silène de France (*Silene gallica*), Héliantheme taché (*Tuberaria guttata*).

La majorité des populations de ces espèces sont dans des situations précaires qui nécessitent des actions de gestion.



Le Genêt ailé (*Genista sagittalis*), une espèce menacée découverte sur le Golf de Chantilly.



COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Conservatoire Botanique National de Bailleul, Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie



CONTACT

Jean-Luc HERCENT

QUELQUES CHIFFRES

3 espèces considérées disparues de nouveau observées

8,5% de la flore est menacée de disparition en France

COÛT DE L'ACTION

14 982 €



Action en faveur des Abeilles Sauvages

Calendrier : mai 2018 à décembre 2019

Les insectes pollinisateurs jouent un rôle majeur dans la pollinisation d'une grande partie des plantes à fleurs sauvages ou cultivées. En Europe, c'est 84 % des espèces végétales cultivées et 80 % des espèces végétales sauvages qui dépendent de la pollinisation par les insectes.

Compte tenu de l'enjeu de la pollinisation, le déclin des insectes est une préoccupation majeure à l'origine de l'élaboration d'un plan national d'actions (PNA) en faveur des insectes pollinisateurs sauvages sur la période 2016-2020.

L'objectif du PNA vise, dans un premier temps, à une mobilisation du plus grand nombre d'acteurs en faveur des insectes pollinisateurs sauvages. Il ambitionne à terme de stopper le déclin des pollinisateurs et de sauvegarder ces communautés d'insectes au service de pollinisation :

- En préservant et en restaurant leur habitat et leurs conditions de développement (nidification, vie larvaire),
- En préservant et en améliorant les ressources florales, bases de leur alimentation en quantité, diversité et qualité (pollen et nectar).

L'accompagnement des communes du Parc dans la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts et les actions de fleurissement a mis en évidence l'intérêt de prendre en compte les pollinisateurs sauvages dans ces actions.

En 2019, le Parc a contribué ainsi au PNA en mettant en œuvre différentes actions :

- **Réalisation d'inventaires des abeilles sauvages** dans des espaces verts communaux, des sites sportifs et dans des sites naturels : le Parc a poursuivi son inventaire sur 9 sites et a produit une synthèse sur la diversité des abeilles sauvages du territoire,
- **Organisation de formations, conférences, visites pour différents publics** (élus et agents communaux, correspondants Parc, habitants...) : le Parc a organisé une sortie de découverte des abeilles sauvages à Vineuil-

Saint-Firmin, des animations sur les abeilles sauvages à Plailly, une conférence sur les abeilles sauvages à la Maison du Parc,

- **Accompagnement de gestionnaire et élaboration de fiches techniques** : le Parc a élaboré des fiches techniques pour la prise en compte des abeilles sauvages dans la gestion des espaces verts des communes,
- **Production d'outils de communication** (plaquette, brochure...) : le Parc a travaillé sur un poster et une plaquette sur les abeilles sauvages.

Cette opération a entièrement été financée par la DREAL Hauts-de-France.



COMMISSION
Patrimoine naturel et réseaux écologiques

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
Association des Entomologistes de Picardie, DREAL des Hauts-de-France

CONTACT
Jean-Luc HERCENT

COÛT DE L'ACTION

20 000 €

QUELQUES CHIFFRES

29 espèces patrimoniales inventoriées

53% des plantes liées aux insectes déclinent en France

Diagnostic Chiroptères en forêt de Chantilly

Calendrier : Mars à novembre 2019

Le Parc a engagé des actions en faveur des chauves-souris dès 2004. Un plan d'actions a été élaboré en 2005 et actualisé en 2017 en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et Picardie Nature.

Les inventaires menés en 2017 en vallée de la Nonette avaient notamment mis en évidence la présence de 2 espèces importantes pour le territoire : le Grand Rhinolophe et la Sérotine commune. Ces espèces utilisent probablement la forêt de Chantilly pour y chasser les insectes qu'elles consomment, mais l'absence de connaissances ne permettait pas de connaître les secteurs fréquentés et les éventuelles actions à mener.

Par ailleurs, dans le cadre des réflexions engagées pour la révision de l'aménagement forestier du Domaine de Chantilly, il a été mis en évidence l'intérêt de préciser les enjeux relatifs aux chauves-souris dans le massif de Chantilly.

Le diagnostic réalisé par l'Office National des Forêts (ONF) a répertorié 12 espèces de chiroptères dont certaines présentent d'importants enjeux de conservation. C'est le cas, notamment des Sérotines et des Noctules ainsi que du Murin de Daubenton (classée en « danger d'extinction » en Ile-de-France).

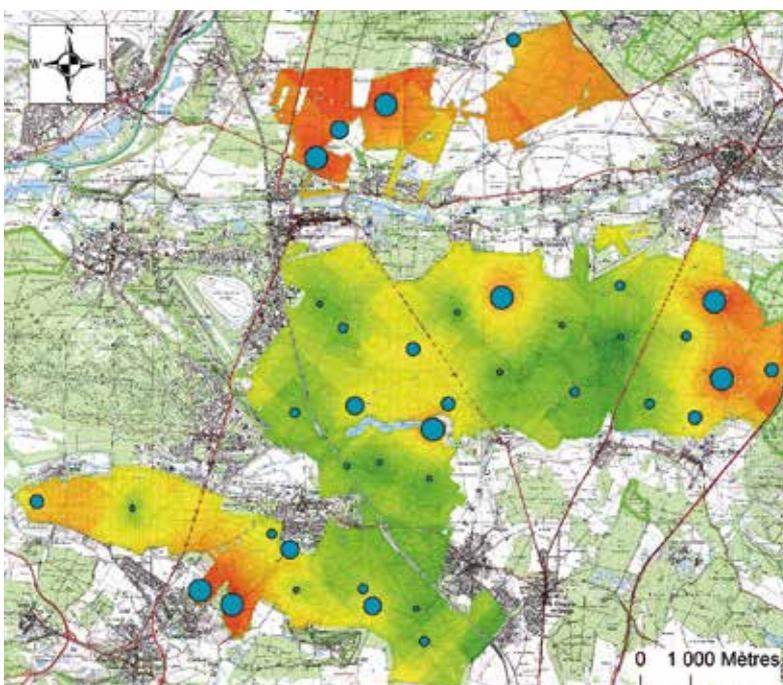
Cette étude a également permis de préciser les zones les plus fréquentées par les chauves-souris et de mettre en évidence l'importance des étangs de Comelles pour un grand nombre des espèces recensées, notamment au niveau de l'étang Chapron.



COMMISSIONS
Patrimoine naturel et réseaux écologiques

PARTENAIRE SPÉCIFIQUE
Office National des Forêts (ONF)

CONTACT
Jean-Luc HERCENT



Distribution de l'activité des chiroptères

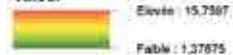
Légende

Nb. Minutes positives



Distribution de l'activité

Valeur



Agence Etudes Seine-Nord
Projection L93
24/07/2019

QUELQUES CHIFFRES

5310

contacts de chiroptères enregistrés

38

points d'écoute

33%

, c'est le déclin minimal des populations de Pipistrelles communes depuis 2006 en France

COÛT DE L'ACTION

17 427 €

**COMMISSION**

Patrimoine naturel et réseaux écologiques

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Société des Amis des Forêts d'Halatte, Ermenonville et Chantilly (SAFHEC), la Sylve, Sauvagarde Asnières-Baillon (SAB), Amis de la Terre de la Vallée de l'Ysieux, Nonette Nature, Forêt-en-Aulnoye, Ire-Oise, Picardie nature, Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, ONF, Institut de France, Chantier d'insertion de Chantilly

**CONTACT**

Jean-Luc HERCENT

Opération amphibiens

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Chaque année, des milliers d'amphibiens meurent écrasés sur les routes au cours de leur migration vers les zones de reproduction (mares, étangs, cours d'eau...). En l'absence d'actions de protection, certaines espèces pourraient disparaître du territoire.

La migration se déroule de mi-février à fin mars, et est particulièrement importante aux abords des grandes zones humides du territoire : étangs de Comelles, marais du Lys, cours d'eau tels que l'Oise, la Thève et la Nonette. Depuis de nombreuses années, des associations locales se sont impliquées dans des opérations de protection de ces amphibiens avec l'aide du Parc.

L'acquisition de matériel lors des premières années de l'opération « amphibiens » a permis de pérenniser et d'accroître le linéaire des dispositifs installés le long de certaines portions de routes. **Ce sont ainsi 13 portions de routes qui ont bénéficié d'un dispositif « barrage amphibien » ou de ramassage en 2019.** Cette année, le groupe de bénévoles qui s'est mobilisé pour remettre en place et étendre le dispositif de protections d'un tronçon de route à La Chapelle-en-Serval a également contribué à la mise en place d'un nouveau dispositif à Plailly. Ce nouveau dispositif a vu le plus grand nombre d'espèces et le plus grand nombre d'amphibiens passer.

En 2019, ce sont plus de 20 000 amphibiens qui ont été transférés par des bénévoles. La migration s'est globalement déroulée de début février à début avril avec une concentration des passages entre le 27 février et le 17 mars.

Par ailleurs, le Parc a contribué à un inventaire des points noirs routiers pour la migration des amphibiens mené par Picardie-Nature. Il a également accompagné le Département de l'Oise pour l'identification des secteurs à enjeux « amphibiens » sur le réseau départemental et pour la création d'un dispositif pérenne de protection des amphibiens à La Chapelle-en-Serval.

**QUELQUES CHIFFRES**

20 000
batraciens transférés

Près de **5** km de route
équipés de dispositifs

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

Envasement des étangs de Comelles (étude de suivi de l'ASSEC)

Calendrier : Juin à décembre 2019

Les étangs de Comelles situés au cœur du massif forestier de Chantilly, sur les communes d'Orry-la-Ville et Coye-la-Forêt, constituent un des éléments de patrimoine majeur du Domaine de l'Institut de France et du territoire du Parc. Associant patrimoine historique, paysager et écologique, il constitue un site pittoresque très apprécié des promeneurs et des touristes. Il est aujourd'hui un des lieux de nature le plus fréquenté du territoire du Parc.

Ayant perdu leur vocation et leur gestion piscicole, les étangs de Comelles se sont peu à peu dégradés au fil des siècles. Ils présentent aujourd'hui des ouvrages hydrauliques pour partie non fonctionnels, des digues érodées et un état d'envasement avancé. Cette situation porte atteinte à l'état hydroécologique des étangs et de la Thève, pose la question d'un risque éventuel d'inondation (rupture des digues), et impacte la qualité paysagère ainsi que la valorisation socio-économique du site.

Face aux coûts que représente la restauration de ce site, l'Institut de France et le SITRARIVE ont sollicité, en 2016, le Parc pour être accompagnés dans leur recherche de solutions et de partenaires.

L'étude sur l'envasement des étangs, lancée en 2017, a recherché des solutions pour une restauration et une gestion hydroécologique des étangs de Comelles (désenvasement).

Le scénario retenu est de réaliser un curage mécanique avec mise en assec des étangs et une revalorisation in situ des sédiments.

Cependant, afin de chiffrer précisément ce scénario, il est nécessaire d'avoir des données plus précises sur le volume réel de vase à curer post-assec et d'en déterminer le coût.

Pour ce faire, le Comité de Pilotage a décidé de réaliser une phase d'expérimentation « grandeur nature » en mettant en assec un des étangs, l'étang Chapron, pendant une année et d'étudier scientifiquement la dynamique du ressuyage, l'évolution de la nature chimique des sédiments dans le cadre du phénomène de minéralisation et de déterminer précisément le volume de vase à curer.

Le Parc, l'Institut de France, le SITRARIVE, la CCAC, les communes d'Orry-la-ville et de Coye-la-Forêt se sont réparti la prise en charge financière de cette opération.

La mise en assec a été réalisée en juin 2019 : pendant 3 jours, l'étang a été vidangé tout en permettant un écoulement permanent sur la partie la plus profonde.

6 campagnes de suivi de la minéralisation seront réalisées jusqu'en juin 2020, afin d'avoir une meilleure quantification de la nature des vases, avant la remise en eau.

Un Comité de pilotage final courant 2020 actera les travaux à mettre en œuvre pour la restauration de ces étangs selon les résultats obtenus à la suite de cette expérimentation.



COMMISSION

Patrimoine naturel et réseaux écologiques



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Institut de France, SITRARIVE, Communauté de communes de l'Aire Cantilienne, commune de Coye-la-Forêt, commune d'Orry-la-Ville



CONTACT

Coline LEPACHELET



©Philippe ROBERT

QUELQUES CHIFFRES

Les étangs contiennent plus de **300 000** m³ de vases !

COÛT DE L'ACTION

23 255 €

**COMMISSION**

Agriculture/Forêt

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Chambre d'Agriculture de l'Oise pour l'animation des MAEC, ACSO, AESN, Coopérative Agora

**CONTACT**

Marie STURMA

Accompagnement du Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental « Morancy »

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Suite à la réalisation d'une étude de vulnérabilité en 2010 sur les champs captants de Boran-Précy, une zone prioritaire d'action (ZPA) a été définie pour préserver la qualité de l'eau des captages de Boran et Précy-sur-Oise.

Afin de mettre en œuvre le volet agricole de ce plan d'actions, des agriculteurs du Bassin d'Alimentation de Captage ont décidé de travailler en collaboration sur l'amélioration de la qualité de l'eau potable. 15 exploitants, gérant 37% de la surface agricole de la ZPA, se sont regroupés au sein de l'association MORANCY, labellisée Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) en 2015. L'objectif est, pour les agriculteurs, de faire évoluer leurs techniques vers des pratiques agroécologiques pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau potable.

De nombreux partenaires apportent leur soutien à l'initiative. Le Parc, le cabinet de conseil PERI-G, la coopérative agricole AGORA et l'école UNILASALLE Beauvais dispensent des conseils techniques et participent à l'animation du groupe. Ceci est rendu possible grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

En 2019, un travail sur le suivi de l'azote a débuté, et se poursuivra en 2020 :

- 2 mesures ont été réalisées pour chaque exploitant (comme chaque année), une en « entrée d'hiver », l'autre en « sortie d'hiver » afin de connaître les résidus d'azote dans le sol,
- 24 bougies poreuses ont été posées (4 champs suivis, 6 bougies par champ) : ces bougies permettent d'analyser les éléments azotés de l'eau présents dans le sol.

Des expérimentations ont eu lieu concernant :

- **les cultures associées** (8 parcelles en expérimentation soit 80 ha),
- **les couverts plurispécifiques** (6 parcelles en expérimentation soit 97 ha),
- **le semis-direct** (8 parcelles en expérimentation soit 100 ha).

5 diagnostics de pollutions ponctuelles ont été réalisés, ainsi qu'une démonstration de semis-direct sur couvert. Les agriculteurs ont également bénéficié d'une journée d'information sur l'agriculture de conservation et ont visité une exploitation modèle.

À la demande du GIEE, des étudiants d'UniLaSalle ont travaillé à la conception d'un logiciel d'évaluation des coûts de production et ont fait une restitution devant les agriculteurs le 18 décembre dernier.

La DRAAF a reconnu le GIEE MORANCY au sein du groupe « 30 000 » (groupe travaillant sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et ayant comme objectif de regrouper 30 000 exploitations à terme). Un bilan est demandé début 2020 afin de renouveler cette reconnaissance.



COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

QUELQUES CHIFFRES

4

tours de plaine

1

dossier dans
le Soyons Parc

Restauration de la trame verte et bleue du territoire grâce au développement de filières économiques locales

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Le maintien des corridors écologiques et la restauration de leur fonctionnalité sont des objectifs phares de la Charte. Le territoire du Parc contribue notamment au continuum forestier nord parisien, de la forêt de Montmorency au massif de Compiègne, en intégrant les forêts de l'Isle d'Adam, Carnelle, Chantilly, Ermenonville et Halatte. Ces massifs forestiers constituent des réservoirs de biodiversité importants qu'il faut maintenir reliés entre eux grâce aux corridors écologiques.

Le développement de formations herbacées ou arbustives dans les grandes plaines agricoles du territoire et le long des cours d'eau et fossés constitue donc un objectif majeur pour le PNR, les Chambres d'Agriculture et le SISN.

Le Parc, la Chambre d'Agriculture et le Syndicat intercommunal du Sage Nonette (SISN) ont engagé un travail pour le développement de nouvelles filières répondant aux besoins du territoire.

Il est envisagé la création de deux nouvelles filières :

- Bois-énergie avec une étude de potentialité de création de chaufferies biomasse,
- Foin avec une étude de marché sur le foin et les différents débouchés à envisager.

Une enquête auprès de 27 exploitants agricoles (soit environ 3000 ha) a été réalisée d'octobre 2018 à juillet 2019. Cette dernière a montré les potentialités suivantes :

- 15 agriculteurs sont motivés par le projet,
- 170 ha pourraient être convertis en prairie de fauche,
- 45 ha pourraient faire l'objet de taillis courte rotation et très courte rotation,
- 30 ha en Miscanthus (alternative aux bois de chauffage),
- Enfin, 4 km de haie supplémentaire pourraient être plantés sur les 15 km recensés actuellement.

D'autre part, les collectivités ont été interrogées pour identifier un potentiel de chaudière biomasse. Sur 11 communes rencontrées, 82 "sites" ont été identifiés avec un potentiel de 112 bâtiments publics représentant environ 50 000 m².

En parallèle, une enquête auprès des structures équestres a également été réalisée :

- 1 questionnaire lancé auprès des professionnels des Hauts-de-France et du Val-d'Oise ; 88 réponses obtenues,
- Estimation d'une production de 1 190 tonnes de foin pour l'alimentation d'environ 540 chevaux,
- Un diagnostic en cours prévu pour juin 2020 permettant d'identifier les besoins des structures équestres afin de construire la filière.

Cette phase d'étude et la construction de ces filières va se poursuivre au moins jusqu'en décembre 2020.

QUELQUES CHIFFRES

170 ha potentiel de prairie de fauche

75 ha potentiel de bois de chauffage (taillis, miscanthus,...)

4 km de haie



COMMISSION
Agriculture/cheval

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
Chambre d'agriculture 60, SISN, Nord Picardie Bois, SE 60, ADEME, AESN

CONTACT
Marie STURMA

COÛT DE L'ACTION
71 000 €



COMMISSION
Agriculture/cheval

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
Sylvain Drocourt (pomologue) et la pépinière Chatelain

CONTACT
Marie STURMA

Programme Arbres fruitiers du Fonds Patrimoine arboré

Calendrier : Janvier à décembre 2019

L'inventaire des vergers et arbres fruitiers du Parc, réalisé en 2007-2008, a permis de localiser plus de 6800 arbres fruitiers (hors vergers commerciaux et hors agglomérations). Ces arbres constituent des éléments singuliers et patrimoniaux qu'il convient de sauvegarder et de renouveler pour des motifs paysagers, de diversité génétique et écologique (habitat de nombreuses espèces dont la chouette chevêche).

Ce fonds permet de bénéficier :

- **de conseils gratuits lors de visite de terrain, de diagnostics et de devis pour des interventions spécifiques.** Une convention, initialement signée en octobre 2017 avec Sylvain DROCOURT, pomologue, a été renouvelée en octobre 2019 pour une durée d'un an afin d'assurer ses services en 2020.
- **d'une aide financière de 70 % pour les particuliers et de 80 % pour les collectivités** (dans la limite d'un montant global de travaux de 12000 € TTC) pour :
 - la restauration des vieux arbres fruitiers,
 - la pose de protection sur arbres en place vis-à-vis des animaux (lapins, cervidés, équidés, bovins...),
 - la plantation de jeunes arbres fruitiers haute et moyenne tige de variétés anciennes avec protection, paillage et tuteur,
 - la plantation de haies champêtres.

En 2019, 8 dossiers sont passés en commission et ont été validés. Sur les 8 dossiers acceptés, les travaux de 7 dossiers ont été réalisés ou sont en cours :

- Plantation de 7 cerisiers à la Cavée du Gué à Plailly en remplacement d'arbres morts,
- Plantation de 27 pommiers sur le verger communal d'Orry-la-Ville,
- Fourniture de 41 arbres fruitiers de diverses variétés : pommiers, poiriers, cerisiers,... pour l'implantation d'un verger conservatoire à l'Abbaye Royale de Fontaine-Chalais,
- Plantation de 15 poiriers chez un particulier à Mareil-en-France pour renouveler l'ancien verger existant,
- Fourniture de 8 arbres fruitiers (poiriers, pommiers et cerisiers) sur un terrain communal de Ver-sur-Launette,
- Fourniture de 5 pommiers basse-tige pour l'association "Autour du Verger" d'Asnières-sur-Oise,
- Fourniture de 13 arbres fruitiers pour l'Association de Défense des Sites d'Ermenonville (ADSE) pour l'implantation d'un verger de variétés locales.

Enfin, en 2019, **le Parc a adhéré au dispositif "Plantons le décor" de la Région Hauts-de-France** pour la première fois. Il s'agit d'une commande groupée permettant de bénéficier de tarifs avantageux pour des arbres, arbustes et variétés fruitières et légumières d'origine locale en partenariat avec des producteurs-fournisseurs régionaux. Les particuliers mais également les communes ont pu passer leurs commandes de septembre à fin décembre, pour une livraison collective le samedi 25 janvier 2020.

La première année est prometteuse avec un total de 28 commandes représentant :

- 678 arbres et arbustes,
- 66 arbres fruitiers,
- 58 sachets de graines potagères,
- 25 filets de bulbes potagères (ails, échalottes).

L'opération « Plantons le décor » sera renouvelée en 2020.

QUELQUES CHIFFRES

116

arbres plantés

1

verger conservatoire en cours de réalisation

COÛT DE L'ACTION

21900 €

Réalisation des schémas cyclables

Calendrier : Juin à décembre 2019

En 2011, le Plan Climat Energie piloté par le Parc sur son territoire a identifié les déplacements comme le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre avec 45% des émissions.

Pour répondre à cet enjeu majeur, le Parc promeut une politique de déplacements responsables face au changement climatique à travers des actions spécifiques (subvention pour l'achat de Vélos à Assistance Électrique, déploiement de RezoPouce), et notamment l'élaboration de schémas des mobilités actives (vélo principalement) à l'échelle des communes et des communautés de communes.

Ces schémas visent à mettre en exergue les itinéraires et possibilités de déplacements existants, mais également les manques en termes d'aménagement. À partir de ce schéma, les collectivités concernées pourront sécuriser la pratique cyclable sur leur territoire, proposer de nouveaux itinéraires de balades à vélo et encourager les modes de déplacement doux au quotidien.

3 communautés de communes ont sollicité le Parc pour la réalisation d'un schéma cyclable à l'échelle intercommunale : Senlis Sud-Oise (CCSSO), l'Aire Cantilienne (CCAC) et Carnelles Pays-de-France (CCCPF).

L'élaboration de ces schémas cyclables se fait en 3 phases :

1. Appropriation du terrain, état des lieux et recensement des besoins des partenaires,
2. Définition d'itinéraires et hiérarchisation,
3. Préconisations techniques et rendu de type AVP (études d'avant-projet).

Le Parc finance majoritairement ces études, rédige le cahier des charges et participe aux choix des prestataires en collaboration avec les EPCI.

Une fois le marché attribué, le Parc pilote les différentes réunions (4 en 2019) et fournit aux prestataires les données du territoire utiles à l'analyse.

Tout au long de l'étude le Parc fait également le lien avec les organismes publics compétents (Régions, Départements, DDT) afin de les tenir informés des dynamiques engagées.

Fin 2019, les bureaux d'études ont achevé la phase 1. La fin de la phase 2 doit être finalisée début février 2020 afin de présenter un schéma global d'itinéraires en Conseil communautaire de chaque Communauté de communes.

Une fois ces études terminées, le Parc continuera d'accompagner cette démarche en assurant l'ingénierie pour mettre en œuvre la phase opérationnelle.



COMMISSION

Ressources naturelles
énergie-climat



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communauté de communes
Carnelles Pays de France,
Communauté de communes
de l'Aire Cantilienne,
Communauté de communes
Senlis Sud Oise



CONTACT

Coline LEPACHELET



QUELQUES CHIFFRES

3

études en cours

COÛT DE L'ACTION

109 710 €



COMMISSION
Ressources naturelles
énergie-climat

**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**
Les communes

CONTACT
Coline LEPACHELET

Achat d'équipements de stationnement pour les vélos (1^{ère} tranche)

Calendrier : Janvier à septembre 2019

Pour développer la pratique cyclable d'un territoire, les deux premiers leviers sont le déploiement de mobiliers de stationnement et l'aménagement de voies cyclables.

C'est pourquoi en complément des 3 schémas cyclables des communautés de communes de Senlis Sud-Oise (CCSSO), de l'Aire cantilienne (CCAC) et de Carnelles Pays-de-France (CCCPF), le Parc a proposé aux communes une commande groupée de mobiliers de stationnement via un appel à manifestation d'intérêt.

Les communes intéressées devaient proposer un diagnostic des infrastructures existantes et des lieux pertinents pour l'implantation des nouveaux mobiliers.

7 communes ont bénéficié de cette action : Chantilly, Pont-Sainte-Maxence, Lamorlaye, Asnières-sur-Oise, Fosses, Gouvieux et Orry-la-Ville.

Ces mobiliers se distinguent en 3 catégories selon leurs lieux d'implantation :

- Du mobilier simple pour les centres villes,
- Du mobilier semi-ouvert pour les stationnements plus longs (zone d'activités, infrastructures sportives et culturelles, etc),
- Du mobilier fermé/sécurisé pour les lieux plus excentrés et/ou avec un stationnement journée (gare).

Le Parc a pris en charge entre 60 et 70% du coût du mobilier. Les communes ont eu à leur charge l'installation et en assureront l'entretien.

Une seconde tranche est en cours de déploiement pour 2020 et concernera en particulier la gare d'Orry-la-Ville – Coye.

COÛT DE L'ACTION
57 584 €

QUELQUES CHIFFRES

260 mobiliers simples **6** mobiliers semi-fermés soit **284** anneaux

Déploiement du dispositif REZO POUCE

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Le Parc développe depuis 2018 RezoPouce, un dispositif d'autostop organisé et sécurisé. **243 arrêts RezoPouce ont ainsi été installés dans 44 communes.**

2019 a été consacrée à l'animation et à la communication pour faire connaître ce nouveau mode de déplacement. Les cibles prioritaires identifiées pour la pratique de l'autostop sont les actifs qui se rendent quotidiennement aux gares, les personnes en précarité de mobilité, les lycéens...

Ceci s'est concrétisé par :

- le recrutement d'une stagiaire,
- la réalisation de supports de communication : communiqués de presse, articles, flyers, ...
- des actions de communication et d'animation : stands, réseaux sociaux, ...
- la poursuite du développement du réseau d'arrêts dans de nouvelles communes.

19 animations ont été réalisées à la demande des communes ou intercommunalités, aux abords des gares ou lors de manifestations communales. À noter également que certains partenaires, comme Pôle emploi ou les missions locales, sont très demandeurs d'animations pour faire connaître cette solution de déplacement (gratuite) auprès de leur public en difficulté de mobilité.

Au niveau local, le réseau est passé de 50 abonnés en 2018 à 365 en 2019.

Bien que le nombre d'inscrits continue à augmenter, les habitudes de mobilité évoluent très lentement. Il a fallu presque 10 ans pour que le covoiturage se démocratise sur les longs trajets. Il en faudra probablement autant pour les courts trajets du quotidien.



COMMISSION
Ressources naturelles
énergie-climat



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
SCIC REZO POUCE,
CCSSO, CCAC, CCPOH,
ACSO, SMTCO, CD60



CONTACT
Coline LEPACHELET



dispositif Rézo Pouce



QUELQUES CHIFFRES

243 arrêts
Rezo Pouce installés

365
habitants inscrits

19 animations
grand public

COÛT DE L'ACTION
30 000 €

**COMMISSION**

Ressources naturelles
énergie-climat

**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**

L'ADEME, la Région Hauts-de-France, les différents niveaux de collectivités (Régions, Départements, EPCI, communes), les chambres consulaires et divers autres organismes techniques

**MAÎTRE D'ŒUVRE**

Transitions DD

**CONTACT**

Coline LEPACHELET

Candidature pour un Contrat d'Objectifs Territorial pour la Troisième Révolution Industrielle

Calendrier : Janvier à décembre 2019

L'ADEME et la Région Hauts-de-France proposent aux territoires de mettre en place un Contrat d'Objectifs Territorial pour la Troisième Révolution Industrielle (COTTRI). Il s'agit d'un contrat sur 3 ans, passé entre un territoire, l'Etat, l'ADEME et la Région Hauts-de-France, qui formalise l'engagement du territoire dans la mise en œuvre d'objectifs en faveur de la transition écologique et énergétique.

Sous la forme d'un contrat d'objectifs, la convention doit faire apparaître des objectifs, les moyens d'atteindre ces objectifs (actions) et des indicateurs de résultats.

Pour construire le projet de territoire dans une logique de concertation impliquant une grande diversité d'acteurs, et afin de réaliser un diagnostic complet servant de point 0 (comme demandé dans le dossier de candidature de l'ADEME), le Parc a été accompagné par le bureau d'étude TRANSITION.

Une quinzaine d'entretiens et réunions de concertation pour l'élaboration des objectifs contractuels retenus dans le COTTRI a permis de déposer la candidature fin 2019 auprès de l'ADEME / Région. L'obtention d'une aide financière pour le territoire permettra dès 2020 d'intensifier les actions en matière de transition écologique et énergétique et viendra donner un coup de pouce au lancement des « Plans Climat Air Energie Territorial » (PCAET) des intercommunalités.

La subvention accordée pour une période de 3 ans, est composée :

- d'une part fixe : 270 000 € versée pour moitié en fin d'année 1 et 2 sur présentation des bilans d'activités,
- et d'une part variable (137 778€) versée en 3^{ème} année. La part variable est conditionnée par l'atteinte des objectifs contractuels.

Le contrat signé courant du 1^{er} trimestre 2020 engage le territoire sur les objectifs suivants :

- **PATRIMOINE PUBLIC** : Réduire les consommations des bâtiments publics via des projets de rénovation exemplaire,
- **PATRIMOINE PRIVÉ** : Encourager les particuliers à s'engager dans la rénovation énergétique de leur logement,
- **MOBILITÉ DÉCARBONÉE** : Accompagner les communes et les EPCI à définir et réaliser des itinéraires favorables au vélo,
- **ALIMENTATION DURABLE** : Mettre en place un système d'aide à l'installation de producteurs (bio et agroécologie) et soutenir des actions en faveur de la conversion en surfaces agricoles,
- **ÉCONOMIE CIRCULAIRE** : Initier une démarche territoriale sur la réduction des déchets, le réemploi et la réutilisation et faire émerger un projet concret à l'échelle du Parc.

QUELQUES CHIFFRES

270 000 €, c'est le montant de l'aide attribuée par l'ADEME et la région au territoire

COÛT DE L'ACTION

12 420 €

- **ÉNERGIES RENOUVELABLES** : Favoriser l'émergence de projets ENR et citoyens,
- **ADAPTATION** : Adapter les 3 forêts du territoire et préparer les forêts aux conditions climatiques de demain grâce à une gestion forestière optimisée,
- **QUALITÉ DE L'AIR** : Améliorer la qualité de l'air des établissements recevant du public sensible (école, crèche, EPHAD),
- **BIODIVERSITÉ ET STOCKAGE DU CARBONE** : Préserver la trame verte du territoire et renforcer les continuités écologiques grâce à la structuration et l'animation de nouvelles filières économiques,
- **URBANISME DURABLE** : Préserver la ressource en eau grâce à une gestion durable et locale des eaux pluviales,
- **RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION** : Engager une stratégie et des projets de recherche-action sur les éco-matériaux.



**COMMISSION**Ressources naturelles
énergie-climat**PARTENAIRE
SPÉCIFIQUE**Communauté de communes
de l'Aire Cantilienne**MAÎTRE D'ŒUVRE**

Annie OCANA

**CONTACT**

Coline LEPACHELET

Compostage en pied d'immeuble

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Le Parc développe depuis 2007 ses "Campagnes éco-citoyennes". Il s'agit de proposer aux habitants du Parc de mettre en œuvre des gestes éco-citoyens. Les thèmes abordés sont multiples : le compostage, la prévention des déchets, l'éco-jardinage, les économies d'énergie et énergies renouvelables, la préservation de la ressource en eau et la biodiversité.

En partenariat avec les Communautés de communes de son territoire, le Parc a prolongé en 2019 son implication pour la mise en place de sites « pilotes » de compostage partagé (compostage en pied d'immeuble, compostage de biodéchets de restauration...). Outre le matériel nécessaire à l'installation des sites, cette opération nécessite une animation pour assurer le montage administratif, l'accompagnement et la formation des habitants, le suivi du site et des guides composteurs au minimum pendant 1 an.

Ainsi, 3 nouveaux sites de compostage ont été installés sur le territoire de l'Aire Cantilienne où les demandes ont été formulées. Ceci est directement lié au passage à la redevance incitative et à la forte sensibilisation que fait cette intercommunalité sur la valorisation possible des biodéchets.

Depuis 2010, ce sont ainsi 29 résidences collectives ou communes qui se sont engagées dans le compostage et ont été accompagnées par le Parc et les communautés de communes.

La mise en place des sites de compostage est un réel succès puisqu'elle apporte aux habitants un moyen de réduire significativement leur quantité de déchets et donc, leur facture.

D'autre part, notre prestataire a également assuré le suivi d'un certain nombre de sites : remise de compost mûr, renouvellement de matériel, tenue d'animation, etc.



COÛT DE L'ACTION

3 936 €

QUELQUES CHIFFRES

29 résidences
collectives engagées

Conseil et accompagnement en matière d'environnement

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Durant l'année 2019, le Parc a suivi un certain nombre de dossiers ou a donné des conseils en environnement, indépendamment des avis officiels donnés sur des projets.

En matière d'espaces et de patrimoines naturels :

- Participation aux réunions de la formation technique biodiversité de la Délégation Inter-Services pour l'Eau et la Nature (ISEN) organisées par les services de l'Etat,
- Participation aux travaux du Collectif pour les biocorridors picards,
- Suivi des travaux des comités de pilotage des déclinaisons régionales (Picardie et Ile-de-France) des plans nationaux d'actions : "Chiroptères", "Odonates",...
- Contribution à l'élaboration de la Stratégie régionale pour la Biodiversité d'Île-de-France,
- Participation au comité de gestion de l'Espace Naturel Sensible départemental du Marais de Baillon (Asnières-sur-Oise),
- Contribution au projet de réalisation d'un écoport au-dessus de l'autoroute A1 (massifs de Chantilly et d'Ermenonville),
- Contribution au projet de réalisation d'écoponts au-dessus de la RD1330 dans le cadre de la mise en 2x2 voies de cette route,
- Participation à l'élaboration du plan de gestion du projet de réserve biologique domaniale en forêt d'Ermenonville,
- Accompagnement d'un carrier pour la prise en compte d'oiseaux rares dans l'exploitation d'un de ses sites,
- Suivi des travaux de la Commission régionale du patrimoine géologique des Hauts-de-France,
- Accompagnement de l'Institut de France et de l'Office National des Forêts (ONF) pour la révision de l'aménagement forestier du Domaine de Chantilly.

En matière de carrières, de déchets, d'énergie :

- Suivi du projet d'installation de stockage de déchets inertes dans l'ancienne carrière du Haut Montel à Brasseuse,
- Suivi du projet de la recyclerie de la CCAC.

En matière de déplacements et d'infrastructures de transport :

- Participation au plan de déplacement mutualisé mis en place par le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoises.



COMMISSIONS

Patrimoine et réseaux écologiques, Forêt/Filière bois, Ressources naturelles énergie-climat



PARTENAIRE SPÉCIFIQUE

Communauté de communes de l'Aire Cantilienne



CONTACTS

Coline LEPACHELET,
Jean-Luc HERCENT

QUELQUES CHIFFRES

Une **vingtaine** de dossiers « environnement » traités

COÛT DE L'ACTION

3 936 €



En matière d'éclairage public :

- Incitation et accompagnement des communes à participer à un événement national : le Jour de la Nuit.

En matière de politique climat / énergie :

- Suivi des réflexions et groupes de travail mis en place par la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise en matière d'énergie, de mobilité, de déchets et de biodiversité,
- Suivi, participation voire animation des ateliers de réflexion des PCAET des intercommunalités CCCPF, CCAC, CCSSO et la CCPOH.

En matière d'écologie industrielle :

- Participation au travail mené par la CCI de l'Oise au niveau de la zone d'activités de Pont / Brenouille.

Par ailleurs, le Parc est membre des Commissions départementales Nature, Paysage et Sites de l'Oise et du Val d'Oise, de la Commission régionale de la Forêt et des Produits Forestiers de Picardie, des Commissions PEFC de Picardie et d'Ile-de-France, des Commissions régionales de l'économie agricole et du monde rural des Hauts-de-France et d'Ile-de-France, des Commissions régionales agro-environnementales et climatiques des Hauts-de-France et d'Ile-de-France ainsi que du Comité régional biodiversité des Hauts-de-France.



**PATRIMOINE HISTORIQUE
ET CULTUREL**

**COMMISSION**

Patrimoine historique et culturel

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Communes concernées, Architectes des bâtiments de France, Fondation du Patrimoine

**CONTACTS**

Philippe MEURANT et François-Xavier BRIDOUX

Programme de réhabilitation du patrimoine rural

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Le programme annuel de réhabilitation du patrimoine rural des communes participe à la sauvegarde et à la mise en valeur du petit patrimoine rural local. Les projets retenus par la commission Patrimoine Historique et Culturel, dont les maîtres d'ouvrage sont des communes ou des privés, reçoivent du Parc une aide financière et technique.

Pour rappel, en 2017, ce sont **11 projets de restauration qui avaient été retenus**. Il s'agit de projets concernant :

- Une chapelle funéraire du cimetière de Précý-sur-Oise,
- Un portail monumental à Raray,
- Le lavoir St-Ladre et le Douaire à Viarmes,
- Le calvaire du cimetière à Plailly,
- Quatre calvaires à Verneuil-en-Halatte,
- Un mur de clôture à Roberval,
- Une glacière située dans le parc du château de Lamorlaye.

Les travaux achevés en 2019 concernent 5 projets (Précý-sur-Oise, Raray, Viarmes et Plailly). Les autres travaux ont été achevés en 2018.

En 2018, ce sont **6 projets de restauration qui ont été retenus**.

Il s'agit de projets concernant :

- La croix forestière Sainte-Maxence à Fleurines,
- Un mur de clôture à Fontaine-Chaalis,
- La chapelle de la clinique des Jockeys à Gouvieux-Chantilly,
- Le bâtiment des pompes à La Chapelle-en-Serval,
- Le calvaire de Villette à Pont-Sainte-Maxence,
- Le bâtiment du pas de tir du jeu d'arc de Vineuil-Saint-Firmin.

Les travaux achevés en 2019 concernent 2 projets (Fleurines et Fontaine-Chaalis). Les autres travaux devraient être réalisés en 2020.

En 2019, ce sont 6 projets de restauration qui ont été retenus.

Il s'agit de projets concernant :

- Le calvaire de la rue du Four à chaux à Coye-la-Forêt,
- Le calvaire du cimetière à Pont-Sainte-Maxence,
- Un mur de clôture (2^{ème} tranche) à Fontaine Chaalis,
- Un portail en ferronnerie et un mur surmonté d'une grille au Plessis-Luzarches,
- Une stèle en forêt d'Ermenonville.

Les travaux devraient être réalisés en 2020-2021.

■ Chapelle funéraire du cimetière de Précý-sur-Oise (septembre 2019)



État avant travaux.



État fin de travaux.

Ce monument funéraire fut construit par une famille aisée de Précý entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e s. La partie supérieure, sorte de chapelle avec un petit autel, permettait de se recueillir et d'abriter plaques commémoratives et offrandes, la partie inférieure était destinée aux défunts. Cet édifice de grande taille et de belle facture est situé dans l'axe principal du cimetière, à la croisée des allées, et était désaffecté. La commune a souhaité le récupérer et le réhabiliter pour en faire un espace de condoléances. Avec l'aide du PNR, les belles pierres de taille ont été nettoyées, rejointoyées, certaines changées, et la porte restaurée.

COÛT DE L'ACTION

81 000 €

QUELQUES CHIFFRES

42 dossiers retenus par la Commission entre 2017 et 2019

11 éléments patrimoniaux restaurés en 2019

Édition d'un livret de découverte "Parcs et jardins"

Calendrier : Janvier à juillet 2019

Le patrimoine du Parc naturel régional est riche. Il est le résultat d'une situation géographique et naturelle façonnée par une longue série d'actions humaines. Les traces de cette accumulation restent encore visibles à travers le patrimoine bâti, la mémoire des personnes qui y ont vécu, les événements qui s'y sont déroulés, les paysages qui en ont résultés, les objets utilisés, les pratiques sociales...

Pour sensibiliser le public à ses patrimoines, le Parc a déjà mis en place un certain nombre d'actions : plaquettes de découverte de village, circuits d'interprétation des patrimoines, randonnées.

Un nouvel outil de médiation, destiné à faire découvrir et faire comprendre l'évolution du territoire, a été créé en 2016. Il s'agit d'un livret de découverte thématique. Conçu dans un esprit de collection, ces livrets permettront de balayer progressivement un grand nombre de sujets ainsi que toutes les périodes historiques.

En 2019, le Parc a réalisé un second livret de découverte consacré aux « parcs et jardins ». En effet le territoire du Parc naturel régional est riche de nombreux parcs et jardins qui témoignent de leur époque.

Ce livret de 28 pages suit la chronologie et chaque chapitre est consacré aux évolutions :

- le Moyen-âge, avec des jardins souvent enclos et reflets du jardin d'Eden (1^{er} chapitre),
- puis, a suivi la mode paysagère et l'introduction de nombreux jardins "à la française", avec un dessin, des essences, un paysage et des objectifs particuliers (2^{ème} chapitre),
- ensuite, avec le développement des Lumières, de la Révolution et de l'influence anglaise, un nouveau tournant est pris avec les parcs "à l'anglaise" (3^{ème} chapitre),
- enfin, les jardins ouvriers, qui se développent à la fin du XIX^e s., et leur extension jusqu'à nos jours sous diverses formes (4^{ème} chapitre).

Ce livret est illustré de nombreux documents iconographiques : 11 dessins originaux créés, 30 photographies, 11 œuvres anciennes reproduites (tableaux, gravures), 10 plans anciens, 8 cartes postales anciennes.

Diffusé dans les offices de tourisme, les parcs et jardins ouverts au public et lors des journées des plantes, il a été édité à 3000 exemplaires.



COMMISSION

Patrimoine historique et culturel



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

VAH et OT Chantilly; PAH Senlis-Ermenonville; Parc JJ Rousseau; Jardins familiaux de Chantilly



CONTACT

François-Xavier BRIDOUX



QUELQUES CHIFFRES

40 parcs
et jardins mentionnés

11 dessins originaux

COÛT DE L'ACTION

9 190 €



**ARCHITECTURE /
URBANISME / PAYSAGE**

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine végétal

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère des espaces boisés et du patrimoine végétal permet de mettre en œuvre des projets écologiques et paysagers dans les communes et chez les partenaires privés.

Afin d'assister la chargée de mission Paysage du Parc dans l'accompagnement des communes sur des questions liées au végétal (gestion différenciée des espaces verts, fleurissement durable, plantations d'arbres et d'arbustes,...), **une convention annuelle avec Odile VISAGE paysagiste, a été contractualisée pour la réalisation d'études de plantation et de conseils auprès des communes.**

En 2019, les communes suivantes ont bénéficié de ce fonds :

■ Orry-la-Ville : étude de plantation d'une bande boisée

Une étude de principes d'aménagement et de gestion du terrain « Les Pâturages » a été réalisée en novembre 2015. Des constructions ont été réalisées depuis à La Chapelle-en-Serval modifiant les vues à l'est du parc. La commune d'Orry-la-Ville a souhaité réduire l'impact du bâti et pour cela réaliser une bande boisée composée d'arbres et d'arbustes champêtres le long de la limite communale. Elle a été plantée en début d'année 2020. Le linéaire est d'environ 160m.

■ Cinédori à Orry-la-Ville : étude de plantation et travaux d'abattage

L'association « La Jeanne d'Arc », qui gère le Cinédori, souhaite valoriser les abords du cinéma. Suite à l'étude paysagère confiée à Odile Visage, une clôture, des haies de thuyas, des sureaux et deux conifères ont été supprimés. Des plantations seront réalisées au début de l'année 2020, lors d'un chantier participatif. Au printemps 2021, un semis de plantes vivaces locales attirera les pollinisateurs et des bulbes égaieront les pelouses.

■ Communauté de communes Carnelle Pays-de-France : expertise phytosanitaire des arbres du parc du Château de la Motte à Luzarches

Le domaine du Château de la Motte se compose d'un vaste parc planté de vieux arbres, de la motte féodale du X^{ème} siècle dans un état de conservation remarquable, aujourd'hui couronnée de grands tilleuls, de vestiges des fortifications issus du château du XIII^e siècle avec des murs et des tours en bon état de conservation, d'une demeure du XIX^e siècle et d'un pavillon récent.

Une première phase de travaux prévoit la réhabilitation du Manoir. Dans la continuité, la mise en accessibilité du parc pour une ouverture au public est prévue, en s'appuyant sur l'étude réalisée par le cabinet « À Ciel Ouvert » en 2014, puis mise à jour en 2019.



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communes



CONTACT

Solange DUCHARDT

QUELQUES CHIFFRES

7 projets
de plantation

134
arbres expertisés

COÛT DE L'ACTION

12 740 €

pour 2017 et en 2018



Afin de veiller à la préservation du site et de sécuriser l'accès, un diagnostic de l'ensemble des arbres a permis d'établir un bilan précis de l'état du parc (2,4 ha). Sur 134 arbres expertisés :

- 94 sont dans un état bon à moyen,
- 40 sont dans un mauvais voire très mauvais état,
- 15 arbres en très mauvais état devront être abattus en priorité.

Des campagnes de remplacement sont préconisées ainsi que la mise en place d'un plan de gestion.

■ Vineuil-Saint-Firmin : aménagement du cimetière

La commune a souhaité aménager son cimetière afin d'arrêter l'utilisation des produits désherbants et améliorer l'environnement en transformant le cimetière en un espace vert agrémenté de plantes à fleurs et d'arbustes.

Le projet prévoit :

- L'ensemencement d'allées supprimées et de tous les emplacements libres ou vides,
- La réfection des allées avec un gravier afin d'éviter les ornières boueuses par temps de pluie,
- La délimitation des allées avec des rondins de bois,
- Le fleurissement des parterres.

Par manque de personnel, seule une partie des travaux a été exécutée par le service technique de la commune. Ils seront terminés en 2020.

■ Boran-sur-Oise : projet de plantation à la Plage de Boran

La commune souhaite revaloriser le site de la Plage au bord de l'Oise. Elle dispose d'un terrain communal face à la piscine qui accueille du public.

L'étude paysagère réalisée par Odile VISAGE révèle que les arbres d'alignement (peupliers et marronniers) existants le long de la parcelle communale sont en mauvais état phytosanitaire. Par ailleurs ces arbres de très grande taille ne sont pas à l'échelle du bâti. Il est prévu le renouvellement des arbres et la plantation de haies champêtres et de charmilles. Les travaux doivent être réalisés en 2020 : 11 peupliers et 2 marronniers seront abattus, 9 tilleuls et 661 arbustes seront plantés.

■ Chaumontel : conseils de fleurissement aux abords de la mairie

Des propositions de plantation autour de la mairie ont été faites par Odile Visage paysagiste. Pour l'essentiel ce sont des plantes vivaces. Un semis d'annuelles complète les plants de vivaces au pied du mur pour égayer cet espace dès la première année. Les arbustes et rosiers existants sont déplacés pour recomposer les massifs. Les plantations seront réalisées par les services techniques de la commune en 2020.

■ Mont-l'Evêque : végétalisation d'un talus sur la RD 330

L'objectif était d'améliorer l'aspect de la traversée du village et de simplifier l'entretien du talus le long de la RD 330 (environ 80 m linéaires sur 3 m de large). Le parti pris est de travailler avec la nature en partant de l'existant et de renforcer la flore locale. Le projet prévoit la plantation de 21 arbustes dont des essences locales et un semis de fleurs indigènes, en pied de talus, composé d'annuelles et de vivaces, adaptées au sol. Le talus sera fauché une fois par an pour laisser s'exprimer la flore locale. Les travaux devraient être réalisés en régie en 2020.

■ La Chapelle-en-Serval : plantation d'arbustes champêtres

Suite à l'installation d'un city-stade, la commune a souhaité en réduire l'impact visuel. Pour cela un bosquet d'arbustes champêtres supportant l'ombre a été planté. Une clôture en ganivelle protégera les plantations le temps qu'elles se développent.



Gestion différenciée des espaces verts

Calendrier : Janvier à septembre 2019

Dans le cadre de la nouvelle Charte, le Parc prévoit de préserver et de renforcer les milieux ouverts non agricoles dans une logique de réseau, de préserver et renforcer les continuités écologiques et la biodiversité au sein du tissu urbain et de privilégier une gestion des eaux pluviales in situ.

Entre 2010 et 2017, le Parc a accompagné 35 communes, 8 golfs, 3 parcs de loisirs et la base aérienne de Creil dans la gestion durable de leurs espaces verts.

En complément des précédentes actions, le Parc a édité en 2019, 2 documents.

4 fiches sur l'utilisation des plantes vivaces dans les aménagements, en collaboration avec les 3 autres Parcs franciliens.

Ces fiches visent à renforcer l'utilisation des plantes vivaces car plus pérennes, moins coûteuses et moins chronophages pour les agents d'entretien des espaces verts. Elles ont pour objet de :

- faire connaître les plantes vivaces et initier les élus et leurs agents communaux à leur utilisation,
- promouvoir l'utilisation des plantes vivaces dans les aménagements ainsi que des méthodes de fleurissement alternatives, utilisant au maximum la flore locale et spontanée, et les dynamiques naturelles,
- sensibiliser les habitants au fleurissement durable et leur donner envie d'utiliser les plantes vivaces,
- servir aux chargés de mission des Parcs comme support de conseils.

Ces quatre fiches sont le début d'une série qui sera complétée au fur et à mesure des besoins et des possibilités de chacun des Parcs, sur la base d'une maquette commune et d'un travail collaboratif.

Notamment, une prochaine fiche présentera l'intérêt écologique de la flore locale, sous le thème du jardin au naturel et comment accepter la venue de plantes spontanées dans un massif horticole.

Un fascicule de 8 pages sur la gestion différenciée

Ce fascicule est destiné à expliquer les principes de la gestion différenciée au grand public, notamment aux habitants des communes n'en ayant pas bénéficié jusqu'à présent. Imprimé en 3 000 exemplaires, celui-ci pourra être mis à disposition en mairie ou distribué lors de manifestations. Une version numérique est également disponible.



COMMISSION
Architecture, Urbanisme, Paysage

PARTENAIRES SPÉCIFIQUES
Les 3 autres PNR d'Ile-de-France

CONTACT
Solange DUCHARDT

Pourquoi fleurir avec des plantes vivaces ?

Le fleurissement évolue !

UNE TRADITION RÉCENTE
On trouve dans le jardin le plus souvent des plantes annuelles. C'est le résultat de pratiques de fleurissement qui ont évolué au fil du temps. Le fleurissement a évolué de la culture de plantes annuelles à la culture de plantes vivaces. Les plantes vivaces sont plus pérennes et moins coûteuses à entretenir. Elles sont aussi plus adaptées à la gestion différenciée.

UN MARCHÉ FLOURISSANT
Le marché du fleurissement est en croissance constante. Les professionnels du fleurissement ont développé de nouvelles gammes de plantes vivaces adaptées à la gestion différenciée. Ces plantes sont plus résistantes et plus adaptées à la gestion différenciée.

DES NOUVELLES PÉRENNITÉS
Les professionnels du fleurissement ont développé de nouvelles gammes de plantes vivaces adaptées à la gestion différenciée. Ces plantes sont plus résistantes et plus adaptées à la gestion différenciée.

www.parc-oise-paysdefrance.fr

Choisir des plantes adaptées au milieu et au contexte

UN PROJET DE PLANTATION POUR QUOI ? POURQUOI COMMENT ?

LA BONNE PLANTE AU BON ENDROIT. TEMPÉRATURE, CAL, EXPOSITION, SOL.

Les basses températures hivernales.

La disponibilité de l'eau dans le sol.

Choisir des plantes en fonction de leur besoins en eau et en lumière.

www.parc-oise-paysdefrance.fr

Concevoir un fleurissement

TIRER PARTI DES SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE PLANTE

Diversité des FLOURISSONS

Diversité des FEUILLEÉS

Diversité des PORTS

www.parc-oise-paysdefrance.fr

Planter et entretenir les plantes vivaces

À QUELLE PÉRIODE DOIT-ON PLANTER ?

LA PRÉPARATION DU SOL

www.parc-oise-paysdefrance.fr

QUELQUES CHIFFRES

4 fiches éditées

COÛT DE L'ACTION
14 540 €
pour 2017 et en 2018

**COMMISSION**

Architecture, Urbanisme,
Paysage

**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**

Les communes bénéficiaires

**CONTACT**

Brigitte SOUVERAIN

Implantation d'une signalisation d'information locale

Calendrier : Janvier à décembre 2019

La nouvelle loi sur la publicité, entrée en vigueur en juillet 2015, restreint très fortement le recours aux pré-enseignes et rend par conséquent souvent nécessaire l'implantation d'une signalétique d'information locale.

Par ailleurs, la loi attribue aux Parcs naturels régionaux une mission dans l'organisation et le respect de la réglementation applicable à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes. Dans ce cadre, la Charte doit obligatoirement fixer les règles et les actions du Syndicat mixte et des signataires dans ce domaine.

Afin de répondre aux demandes des communes, de veiller à la qualité des équipements mis en place et de proposer une identité visuelle harmonieuse, le Parc a réalisé une Charte de Signalétique d'Information Locale.

Il est apparu souhaitable d'inciter les communes à adopter ce mobilier en participant financièrement à son achat et à sa mise en place.

Le taux de subvention du Parc varie en fonction du nombre d'habitants :

- moins de 2 000 habitants : 50%
- entre 2 000 et 5000 habitants : 30%
- plus de 5 000 habitants : 20%

Par ailleurs, la réalisation d'achats groupés permet de faire une économie d'échelle.

Le mobilier installé est rétrocédé après 1 mois aux communes qui prennent en charge son entretien ou remplacement.

Depuis le début de cette opération, 20 communes ont été équipées. Ces dispositifs ont permis de résorber progressivement les pré-enseignes illégales ou mal intégrées.

En 2018 les communes de Senlis et Luzarches ont bénéficié d'études préalables à l'installation de leur signalisation d'information locale. Elles ont permis, dans une large concertation, de choisir avec les intervenants et les élus les indications à faire figurer et les emplacements appropriés.

La pose des panneaux a été effectuée en 2019.

Quatre autres communes ont bénéficié de l'opération en 2019 : Raray, la Chapelle-en-Serval, Orry-la-Ville et de Ver-sur-Launette.



COÛT DE L'ACTION

81 220 €

QUELQUES CHIFFRES

6

communes équipées



Élaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures et enseignes des petites et moyennes communes du Parc

Calendrier : Juin à décembre 2019



COMMISSION

Architecture, Urbanisme,
Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Architectes des Bâtiments
de France de l'Oise et du Val
d'Oise



CONTACTS

Philippe MEURANT

Sur l'ensemble du territoire du Parc, le traitement patrimonial des devantures dans les fronts bâtis est globalement inégal, parfois peu harmonieux voire même disgracieux. La disparité de formes, de matériaux et de teintes entre les devantures d'un même alignement urbain, les déséquilibres dans la qualité du traitement des devantures sur les bâtis anciens et la multiplication des enseignes, des stores et auvents, des systèmes de fermeture, des styles de lettrages et des éclairages ne favorisent pas l'harmonie du paysage urbain en cœur de bourg ou de village.

Le Parc souhaite contribuer à la préservation de ce patrimoine, valorisant par là même le commerce de proximité et contribuant ainsi à un développement économique respectueux du paysage urbain patrimonial.

Il a ainsi proposé aux communes l'élaboration de cahiers de recommandations pour les devantures et enseignes commerciales.

Quatre communes (Chantilly, Luzarches, Pont-Sainte-Maxence, Viarmes) bénéficient déjà d'un fascicule ou d'un cahier de recommandations, financé par le Parc.

Ce document est destiné prioritairement aux commerçants déjà installés et aux porteurs de projet qui souhaitent ouvrir ou réhabiliter un commerce dans la ville. Il est aussi un outil d'aide au conseil et à la décision pour les élus amenés à traiter les demandes d'autorisations de devantures et enseignes commerciales.

Cependant, la rédaction d'un document communal n'est pas pertinente pour les communes, petites ou moyennes, qui possèdent peu commerces.

Le Parc s'est donc engagé dans l'élaboration d'un cahier commun à l'ensemble de ces communes.

Le travail technique a été mené en 2019 et sera finalisé courant 2020.

COÛT DE L'ACTION

12 549 €

QUELQUES CHIFFRES

4

documents terminés

1

cahier en cours

Étude d'aménagement de la place Dauphine et des abords de l'église, à La Chapelle-en-Serval

Calendrier : Octobre 2018 à janvier 2019

La commune de La Chapelle-en-Serval envisage l'aménagement des abords de l'église classée et de la place Dauphine, au cœur de l'ancien village.

L'étude visait, d'une part, à redonner un écrin à l'église dans son nouveau contexte urbain, eu égard à sa qualité de monument remarquable, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, et à sa situation dans le vieux village de La Chapelle-en-Serval, à proximité immédiate du château et de l'ancien prieuré Saint-Georges.

D'autre part, cette étude devait permettre d'affirmer la place Dauphine comme un espace de stationnement automobile, en redonnant un cadre paysager valorisant au centre ancien de la commune, à proximité immédiate du château.

La mise en relation des abords de l'église avec la place Dauphine était à envisager par la mise en œuvre de moyens simples d'aménagement (plantations, murets, mobilier urbain, éclairage, traitements de sol, ...).

Plusieurs esquisses d'aménagement ont été réalisées, puis finalisées dans un second temps. Enfin, les principes d'aménagement ont fait l'objet de préconisations techniques à prendre en compte dans le plan d'aménagement. Un chiffrage des coûts d'aménagement a été établi afin de mesurer précisément l'engagement financier de la commune.

Les principes et les propositions sont illustrés par différents modes graphiques (plans, coupes, perspectives, photomontages) permettant d'appréhender les différentes variantes du projet en 3 dimensions.

Le coût de cette mission a été de 11 944 €TTC. Le Parc était le maître d'ouvrage et la commune de La Chapelle-en-Serval a participé à hauteur de 20% du montant de l'étude.



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Commune de La Chapelle-en-Serval, UDAP de l'Oise



MAÎTRE D'ŒUVRE

À Ciel Ouvert paysagistes



CONTACT

Jean-Marc GIROUDEAU



Propositions de réaménagement (photomontages).

COÛT DE L'ACTION

11 944 €



Étude d'aménagement des abords de l'église, à Borest

Calendrier : Octobre à décembre 2019

La commune de Borest souhaitait réaliser rapidement des travaux d'aménagements paysagers pour mettre en valeur son église classée, et mettre à distance les voitures en stationnement, en prenant appui sur un schéma d'aménagement réalisé il y a 15 ans (étude de préfiguration du Parc), qui apparaissait toujours d'actualité.

Cependant, les détails de l'aménagement restaient à préciser :

- La nature de la surface végétale sur le flanc nord de l'église (pelouse, vivaces, ...)
- et de la protection vis-à-vis des voitures (planches, haie basse, ...),
- Le positionnement exact et la définition de la nature des 8 à 9 places de stationnement à maintenir (grave, places enherbées, ...),
- Et surtout, la gestion des ruissellements.

La commune disposait d'un budget limité pour réaliser les travaux, le Parc pouvant lui financer une partie les plantations.

La mission d'accompagnement du paysagiste a consisté en :

- Une visite du site de projet et la rencontre avec les élus pour préciser l'aménagement,

- Un dessin de l'aménagement donnant les indications nécessaires pour permettre à la commune d'engager les travaux,
- Un croquis ou un photomontage pour présenter ces aménagements au conseil municipal, aux habitants, et les faire valider par l'ABF.

Le coût de cette mission a été de 2 460 € TTC. Le Parc était le maître d'ouvrage et la commune de Borest a participé à hauteur de 20% du montant de l'étude.

COMMISSION
Architecture, Urbanisme,
Paysage

PARTENAIRE SPÉCIFIQUE
Commune de Borest

MAÎTRE D'ŒUVRE
Paysages

CONTACT
Jean-Marc GIROUDEAU



COÛT DE L'ACTION

2 460 €

Étude d'aménagement du site du Fréchet, à Viarmes

Calendrier : Février à septembre 2019

La commune de Viarmes étudie actuellement l'ouverture à l'urbanisation d'un cœur de l'îlot délimité par la rue de la République (RD 922z) et la rue Jules Ferry au sud, la rue Parmentier à l'ouest, l'avenue Gambetta au nord et la rue du Fréval à l'est.

Il se situe au nord de la ville, en quartier pavillonnaire, à proximité des installations sportives de la commune, en limite du périmètre aggloméré à l'est.

Le site porte sur environ 5 ha, et est composé de parcelles en lanières, témoignant d'un passé de cultures maraîchères qui subsistent dans la plaine agricole à l'est.

Les parcelles du site du projet sont proposées en secteur I AUB dans les documents du Plan local d'urbanisme qui vient d'être approuvé.

La révision du PLU a permis l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur, dont l'aménagement s'organise à partir d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

D'ores et déjà, le projet de construction d'un EHPAD de 154 lits, regroupant l'établissement présent aujourd'hui en centre-ville de Viarmes et celui de Luzarches, est en cours de finalisation.

L'étude d'aménagement de ce secteur de cœur d'îlot a eu pour finalité de confirmer les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU, et d'affiner, de préciser ou le cas échéant de réorienter l'Orientation d'Aménagement et de Programmation traduisant le projet urbain.

L'objectif premier de la commune concernant cette étude a été de développer un ensemble d'habitations et d'équipements cohérent, s'inscrivant dans un contexte morphologique et typologique précis, en tentant d'insuffler une nouvelle urbanité, la desserte automobile du secteur devant s'inscrire dans le plan de circulation global de la commune.

Le coût de cette mission a été de 22 680 € TTC. Le Parc a été maître d'ouvrage et la commune de Viarmes a participé à hauteur de 20% du montant de l'étude.



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRE SPÉCIFIQUE

Commune de de Viarmes



MAÎTRE D'ŒUVRE

D+H Architecture-Environnement



CONTACT

Jean-Marc GIROUDEAU



QUELQUES CHIFFRES

Un groupe scolaire de **8** classes

Un programme de **55** logements

COÛT DE L'ACTION

22 680 €



Esquisses architecturales pour la création d'une salle polyvalente à Pontarmé

Calendrier : Juin à juillet 2018



COMMISSION
Architecture, Urbanisme,
Paysage



**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**
Commune de Pontarmé



CONTACT
Philippe MEURANT

La commune de Pontarmé réaménage depuis plusieurs années le secteur de l'ancien stade de football, situé au sud-est du village, entre le tissu pavillonnaire, les plaines agricoles et les fonds boisés plus ou moins lointains.

La création d'un espace de jeux d'enfants, d'un boulodrome et de jardins partagés sont les aménagements les plus importants déjà réalisés. L'aménagement le plus récent a été la mise en place d'un city-stade.

Le Parc a accompagné la création des jardins partagés ainsi que les plantations des aménagements.

Le site, par ces aménagements, évolue comme un prolongement naturel du village. Afin de compléter et de finaliser l'aménagement de ce site, la commune a prévu dans son document d'urbanisme la construction d'un équipement public. La commune souhaite en effet offrir aux habitants de Pontarmé un bâtiment polyvalent, comprenant entre autres une grande salle polyvalente « de rencontre », une salle pour les associations et une salle pour le Comité des fêtes.

Le projet vise à réaliser un équipement vertueux en terme constructif, économe en termes d'énergie et d'entretien.

À la demande de la commune, le Parc a sollicité les 3 architectes retenus dans le cadre d'un accord-cadre, pour réaliser 3 esquisses architecturales de cette salle polyvalente.

Les esquisses ainsi réalisées, très différentes dans leur parti pris et dans leur esthétique, visent ainsi à orienter les élus de la commune de Pontarmé dans leurs choix.



Atelier ABBA



Atelier AMM



Atelier Vivarchi

COÛT DE L'ACTION
12 000 €

QUELQUES CHIFFRES

3 esquisses
de projets proposées

Projets des étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine, sur le délaissé ferroviaire de la gare, à Chantilly

Calendrier : Mars à juin 2019

L'atelier urbain et architectural mené par l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine souhaite inscrire sa démarche aux limites de l'agglomération parisienne afin de recentrer ses questionnements sur les territoires périurbains qui restent encore des secteurs en constitution. Le but est de diversifier les points de vue et de renforcer l'ancrage du projet.

La collaboration entre le Parc et l'École d'Architecture s'est poursuivie en 2019 dans le cadre de la convention de partenariat, qui permet à une soixantaine d'étudiants inscrits en Licence 3 de s'exercer sur un ou plusieurs sites de projets « réels » dans des communes du Parc, à partir d'un sujet proposé par leurs enseignants.

Le programme retenu en 2019, comme les trois années précédentes, s'inscrivait dans le cadre d'une réflexion portant sur la mutation des territoires ruraux et péri-urbains, des territoires qui ont subi et subissent encore de profondes mutations. Il s'agissait cette année de travailler sur la thématique de « La recomposition des franges d'urbanisation », et **le site retenu, en accord avec les élus de la commune a été celui du délaissé ferroviaire de la gare de Chantilly, en limite de la commune de Gouvieux.**

L'exercice proposé aux étudiants articulait, comme chaque année, projet urbain et projet architectural.

La production des projets était sous-tendue par un certain nombre de principes :

- Maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols. La mise en place d'une stratégie d'orientation et d'optimisation du foncier répond à plusieurs enjeux d'un aménagement durable du territoire,
- Éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Lutter contre le réchauffement climatique,
- Favoriser la mixité sociale et fonctionnelle des quartiers en impulsant le développement en un même lieu de plusieurs activités,
- Réduire les coûts d'aménagement : l'allongement des réseaux (assainissement, eau, électricité, communication) et le développement des infrastructures de transport,
- Lutter contre la spéculation foncière et la hausse des prix qui en découlent par une politique publique foncière volontariste.

Il s'agissait, dans le cas présent, de s'appuyer sur les dynamiques en action pour recomposer les lieux, d'envisager leur densification, d'y maintenir et de développer les fonctions commerciales, les équipements et les logements.



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Commune de Chantilly, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine, CAUE de l'Oise



CONTACT

Jean-Marc GIROUDEAU



45

QUELQUES CHIFFRES

45

étudiants

20

projets

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement



Projets des étudiants de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine, pour une tour d'observation des chevaux de course à l'entraînement, à Lamorlaye

Calendrier : Mars 2019



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Commune de Lamorlaye, France Galop



CONTACT

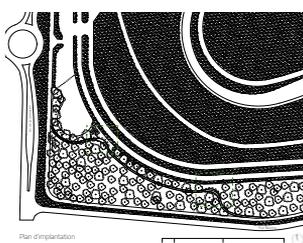
Jean-Marc GIROUDEAU

Dans le cadre de la convention partenariale entre le Parc et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris - Val de Seine qui s'est poursuivie en 2019, et en complément de l'atelier urbain et architectural portant sur la friche ferroviaire de la gare de Chantilly, dix étudiants ont mené un atelier d'un mois, visant à leur faire maîtriser, par groupe de deux, le projet d'un « objet architectural » envisagé sur le territoire du Parc.

Le sujet retenu fut celui proposé par le milieu hippique de Lamorlaye, à savoir l'installation d'un observatoire des chevaux de course sur les pistes d'entraînement.

La difficulté de l'exercice résidait dans le fait que l'observatoire devait être suffisamment discret pour ne pas effrayer des chevaux particulièrement sensibles à la présence humaine, et de pouvoir être accessible dans l'enceinte des terrains d'entraînement sans permettre d'intrusions inopportunes.

Les projets proposés ont été jugés suffisamment intéressants par les élus de la commune, pour que ceux-ci demandent aux étudiants de préciser leurs projets afin d'en envisager la réalisation.

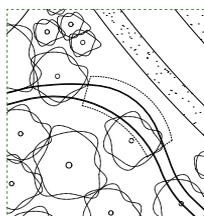


UNE PROMENADE ACCESSIBLE À TOUS

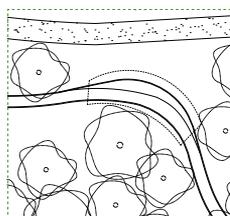
La piste au pas permet d'intégrer l'observatoire du centre d'entraînement dans la logique d'une transition entre l'avenue principale de Lamorlaye et la rue Blanche - entre le château et les écuries.

En proposant une promenade publique, ouverte à tous, les habitants peuvent eux aussi prendre conscience du patrimoine qui les entoure et en profiter.

Il s'agit d'une piste parallèle à celles de l'hippodrome, piétonne et discrète, qui monte puis redescend - la « piste au pas ». Les deux points d'entrées permettent une gestion simple du flux des visiteurs : c'est un chemin unique détaché du sol, qui ne permet pas d'accéder au domaine privé de France Galop. La piste est accessible aux personnes à mobilité réduite par l'entrée sur la rue Blanche.



Plan point de vue à 8m



Plan point de vue à 8m

Deux points stratégiques sont mis en avant sur ce parcours : à 8m d'abord pour une vue d'ensemble sur le centre d'entraînement, puis à 3m, davantage perpendiculaire à la piste du saut d'obstacle, pour mieux contempler les cavaliers et leurs montures sauter.



QUELQUES CHIFFRES

10
étudiants

5
projets proposés

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

Suivi des projets d'aménagement

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Depuis 2004, le Parc assure un suivi des projets d'aménagement qui concernent l'ensemble de son territoire. Cette démarche a pour finalité de veiller à la qualité urbaine des projets de développement, dans un souci de privilégier une économie intelligente de l'espace et l'intégration paysagère.

Le Parc est ainsi saisi soit par les communes, soit par les promoteurs, qui viennent prendre, en amont, conseils et avis.

En 2019, le travail a porté sur :

- L'aménagement du site de l'accrobranche Sherwood Parc, à Viarmes,
- L'aménagement du lotissement de la Petite halle, à Luzarches,
- L'aménagement des serres du Bois Bourdon, à Thiers-sur-Thève,
- L'aménagement du golf de Mont Griffon, à Luzarches,
- L'aménagement du site du domaine du Moulin, à Lassy,
- L'aménagement de la propriété Duwer, à Luzarches,
- L'extension de la plateforme logistique LIDL, à Barbery,
- L'aménagement du domaine de « La Sapinière », à Luzarches,
- L'aménagement d'un verger conservatoire dans le vallon de Rocquemont, à Luzarches.

En outre, le Parc accompagne les communautés de communes dans les différentes actions qu'elles mènent et pour lesquelles elles sollicitent le Parc.



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

UDAP, DRIEE, communes ou communautés de communes concernées



CONTACTS

Philippe MEURANT,
Solange DUCHARDT,
Jean-Marc GIROUDEAU

QUELQUES CHIFFRES

9

projets suivis

11

réunions

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

**COMMISSION**

Architecture, Urbanisme,
Paysage

**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**

Services de l'État notamment
les DDT, communes

**CONTACT**

Jean-Marc GIROUDEAU

Accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux et supra-communaux

Calendrier : Janvier à décembre 2019

L'accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme a pour objectifs en premier lieu de s'assurer de la qualité de ces documents d'urbanisme. Il s'agit également, à leur demande, de conseiller les Maires ou les Présidents de structures intercommunales afin d'assurer *in fine* la compatibilité de ces documents avec le projet de Charte du Parc.

En 2019, le Parc a suivi les procédures suivantes :

■ Élaborations / Révisions de PLU / Règlements Locaux de Publicité :

- Verneuil-en-Halatte : suivi de la mise en compatibilité du PLU,
- Lamorlaye : suivi de la révision,
- Lamorlaye : suivi de l'élaboration du Règlement Local de Publicité (R.L.P.),
- Ver-sur-Launette : suivi de la révision,
- Pont-Sainte-Maxence : suivi de l'élaboration du RLP,
- Pontarmé : suivi de l'élaboration,
- Barbery : suivi de la révision,
- Saint-Maximin : suivi de la révision,
- Aumont-en-Halatte : suivi de l'élaboration,
- Fresnoy-le-Luat : suivi de l'élaboration,
- Thiers-sur-Thève : suivi de la révision,
- Luzarches : suivi de la modification n°3.

■ Élaborations / Révisions de documents supra-communaux :

- SCOT de la CCPOH : suivi de la révision,
- SCOT de la Thelloise : suivi de la révision

QUELQUES CHIFFRES**13**

dossiers

37

réunions

Conseils en architecture, urbanisme et paysage

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Le travail de l'équipe du Parc en matière d'accompagnement des élus ou des porteurs de projet vise à préserver la qualité du patrimoine bâti et du paysage urbain du territoire.

Durant l'année 2019, le Parc a été amené à suivre un certain nombre de dossiers ou à donner des conseils lors de diverses sollicitations.

Parmi les dossiers traités en 2019, on peut citer :

- Réglementation sur la protection des arbres à Chaumontel,
- Plantation de haie au Lys à Lamorlaye,
- Litige entre voisins pour un arbre situé en limite de propriété à Lamorlaye,
- Utilisation des produits phytopharmaceutiques, services techniques de Pontpoint,
- Plantation d'arbustes champêtres à La Chapelle-en-Serval,
- Projet d'entreprise de création et de gestion écologique des espaces verts,
- Projet de restauration du manoir de Thimécourt, à Luzarches,
- Projet immobilier, rue Charles-de-Gaulle, à Luzarches,
- Projet d'extension de La Maison des Champs, à Luzarches,
- Projet de gîtes à la ferme d'Hérivaux, à Luzarches,
- Projet d'activités sur la ZAC de l'Orme, à Viarmes,
- Projet de pépinière sur le site des serres, à Thiers-sur-Thève,
- Projet d'EPHAD sur le site Polytitan, à Vineuil-Saint-Firmin,
- Projet de reconversion d'une ancienne ferme à Fosses,
- Projet de réhabilitation d'un ancien moulin, en logement, à Plailly,
- Projets de restauration de devantures commerciales, à Luzarches,
- Projet de restauration d'une façade d'immeuble ancien à Luzarches,
- Projet de construction d'un centre équestre, à Pontarmé,
- Projet de construction de la nouvelle mairie, à Ver-sur-Launette.



COMMISSION

Architecture, Urbanisme, Paysage



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

UDAP, communes concernées



CONTACTS

Philippe MEURANT,
Solange DUCHARDT,
Jean-Marc GIROUDEAU

QUELQUES CHIFFRES

19

projets concernés

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

**COMMISSION**

Agriculture/Cheval

**PARTENAIRES SPÉCIFIQUES**

Chambre départementale d'Agriculture de l'Oise, Chambre interdépartementale d'Agriculture d'Île de France

**CONTACT**

Marie STURMA

Accompagnement des projets de construction agricole et forestière

Calendrier : Janvier à décembre 2019

L'accompagnement des projets de construction agricole et forestière a pour objectif d'apporter une aide technique aux gestionnaires des espaces ruraux afin de leur permettre de construire ou de réhabiliter des bâtiments liés à leurs activités, dans le respect de l'environnement naturel et bâti dans lequel ils se situent, en soignant tout particulièrement l'insertion paysagère.

Cet accompagnement peut éventuellement déboucher sur l'attribution d'une aide financière dans le cadre du fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles ou liés à l'activité forestière.

Cette action consiste principalement à :

- Donner un avis technique sur les projets, en proposant des alternatives le cas échéant,
- Assurer la médiation avec le Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), la DREAL, les services d'instruction,
- Assurer une bonne intégration paysagère des projets et une bonne prise en compte des enjeux environnementaux,
- Préparer les dossiers de demande d'aides financières.

En 2019, **3 dossiers ont été accompagnés et ont pu bénéficier de 22 550 € de subventions du Parc :**

- Un centre équestre à Fosses qui est en cours de construction,
- Un bâtiment de stockage à Asnières-sur-Oise en cours de construction,
- L'aménagement des abords d'un poulailler à Boran-sur-Oise.

En complément, 4 dossiers ont bénéficié d'un accompagnement mais n'ont pas encore abouti.

Le fonds pour l'intégration des bâtiments agricoles a été réabondé et permettra de poursuivre cette action en 2020.

COÛT DE L'ACTION

22 552 €

QUELQUES CHIFFRES**7**

dossiers accompagnés

3

subventions accordés

Mutualisation du Websig avec les autres Parcs franciliens

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Suite au constat que les Parcs franciliens manquaient de visibilité à l'échelle régionale, et afin de mutualiser les moyens financiers et humains sur des projets communs aux 4 Parcs, un serveur web commun a été mis en place durant l'année 2016.

Plusieurs outils ont d'ores et déjà été déployés sur ce serveur :

- un inventaire du patrimoine bâti (consultable sous forme de carte dynamique, et qui regroupe les inventaires des 4 Parcs en un seul),
- l'outil GEOTREK qui permet de publier les itinéraires de randonnée de notre territoire,
- l'outil GEONETWORK qui permet de publier la liste de nos données (selon les exigences de la Directive INSPIRE),
- et plusieurs bases de données statistiques et thématiques.

En plus de la mutualisation des coûts de maintenance d'un tel serveur et des coûts de déploiement des outils, cette opération permet de mettre en commun les compétences spécifiques aux 4 géomaticiens sur des opérations particulièrement techniques et sophistiquées, donc difficiles à mettre en place seul.

En 2019, pour compléter ce dispositif, les 4 Parcs ont souhaité mettre en place le logiciel GEO (évolution du logiciel actuellement utilisé par notre Parc, DYNMAP) et son complément GEOkeys. Ces logiciels permettent de développer des outils de cartographie en ligne et de publier des indicateurs d'évolution du territoire, spécifiques à chacun ou communs aux 4 Parcs.

Cela permet à notre Parc de moderniser le WEBSIG actuel, en prenant en compte les évolutions technologiques et en améliorant l'exploitation des données cadastrales et autres données utiles à la gestion du territoire. Cette évolution prépare également le terrain à la mise en place en 2020 d'un observatoire en ligne permettant aux communes de suivre l'évolution de la mise en œuvre de la nouvelle Charte.

À noter par ailleurs que l'installation de GEOxalis sur le même serveur a permis de proposer aux communes et intercommunalités utilisatrices d'Urbaweb un nouvel outil plus performant pour la gestion de leurs actes d'urbanisme (voir fiche suivante).



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

PNR du Vexin français, Haute Vallée de Chevreuse, Gâtinais français



CONTACT

Pascal LAMBERT

QUELQUES CHIFFRES

87 cartes interactives produites sous GEO

COÛT DE L'ACTION

13 300



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Communauté de communes,
communes



CONTACT

Pascal LAMBERT

Migration d'URBAWEB vers GEOxalis

Calendrier : Avril à Juillet 2019

Depuis 2014, le Parc accompagne les communes et les communautés de communes dans la gestion des actes d'urbanisme (permis de construire, DIA, etc...) par la mise à disposition d'un logiciel spécialisé en lien avec le websig, le logiciel Urbaweb.

Du fait des évolutions technologiques du websig (migration vers la solution GEO), il était nécessaire de faire évoluer Urbaweb vers le logiciel GEOxalis.

L'évolution d'Urbaweb vers GEOxalis s'est traduit par différentes actions :

- **l'installation du nouveau logiciel et la migration des données sur le nouveau serveur :** il s'agit d'une étape très sensible du fait de la quantité de données à transférer (impliquant 2 prestataires différents), et celle-ci a pris beaucoup plus de temps que prévu (1 mois et demi),
- **la formation des instructeurs :** afin de rendre les instructeurs opérationnels très rapidement sur la nouvelle solution, il a été décidé de réaliser 2 sessions de formation simultanées à Pont Sainte-Maxence et à Orry la Ville, ce qui a permis de former les 17 instructeurs en même temps,
- **la formation des administrateurs de GEOxalis :** la formation concernait 1 personne initialement, pour assurer le paramétrage de la solution, mais finalement 6 personnes issues des différentes structures impliquées ont également pu bénéficier de cette formation, rendant ces structures plus autonomes vis-à-vis du Parc,
- **la formation des pré-instructeurs communaux,** chargés de réceptionner les dossiers et de saisir les premières informations des dossiers : potentiellement 80 personnes sont amenées à travailler sur la nouvelle solution, mais seulement 50 ont bénéficié d'une formation par notre prestataire Business geographic (les autres ont été formées directement par les instructeurs).

Le Parc a financé l'installation du logiciel, la migration des données et la formation des instructeurs. La formation des pré-instructeurs a été laissée à la charge des communautés de communes : celles-ci ont, soit payé intégralement les formations (CCAC), soit demandé une participation à leurs communes (CCPOH). Au final, 8 sessions de formation ont été réalisées (à Pont-Sainte-Maxence ou à la Maison du Parc).

Par ailleurs, l'élaboration de la carte interactive associée à GEOxalis a nécessité un temps de travail conséquent, pour en faire un outil rapide à afficher et lisible malgré les nombreuses données publiées (zonages des PLU, cadastre, Servitudes d'Utilité Publique, enjeux environnementaux). Ce travail a été réalisé en interne, en parallèle à la migration des données ADS.

Pour terminer, il reste maintenant à finaliser la migration du websig vers le logiciel GEO et organiser en 2020 des sessions de formations pour l'ensemble des communes du Parc.

COÛT DE L'ACTION

19 600 €

QUELQUES CHIFFRES

50

communes
bénéficiaires

25 000

données migrées vers
le nouveau serveur

100

personnes formées
à GEOxalis



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE



COMMISSION

Agriculture/Cheval



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Les producteurs « Oise – Pays de France » (Jimmy Délie, Sébastien Bruneau, Jean-Marc Penon, Jean-Louis et Michel Allemeersh, Florian Dézobry, Paul Brunner, David Rempenault, Bernard Plaideau, Willy Dargère, Bernard Autricque, Laurent Poincet, Brasserie Félicité, Christophe Blanchard, Jacques et Hubert Delemotte, Jean-Michel Garsztko, Véronique et Richard Grenier, Nicolas Hervin, Luc Iguenane, Ghislain Jonnart, Pascale Laudijois, Maxence Meuheust, Philippe Petre, Basile Piot), CDA des Hauts-de-France, Chambre départementale d'Agriculture de l'Oise, Chambre interdépartementale d'Agriculture d'Île-de-France



CONTACT

Marie STURMA

Promotion de la vente en circuit court des productions agricoles locales

Calendrier : Janvier à décembre 2019

En 2018, le Parc a réalisé une étude sur les circuits-courts qui a permis l'établissement d'un plan d'actions à développer à moyen et long terme.

La mise en œuvre des actions a débuté dès 2019.

Les premières actions du Parc visent à consolider l'existant en diffusant auprès des consommateurs une information sur les lieux de vente de produits locaux, et en renforçant l'effort des producteurs à se faire connaître par un marquage spécifique.

Les « Producteurs Oise - Pays de France » (marque déposée à l'INPI en 2011) disposent de différents supports de communication : affiches, documents de référencement, décors de stand de marché, porte documents, décors de boutique, carte interactive sur internet, fiche illustrée personnalisée, enseignes, ...

Ce réseau comprend aujourd'hui 24 producteurs proposant une large variété de produits : miel, légumes maraîchers, champignons, endives, confiture, fruits rouges, pommes et poires, jus de fruits, viande, ...

En 2019, plusieurs études complémentaires ont été réalisées par le Parc :

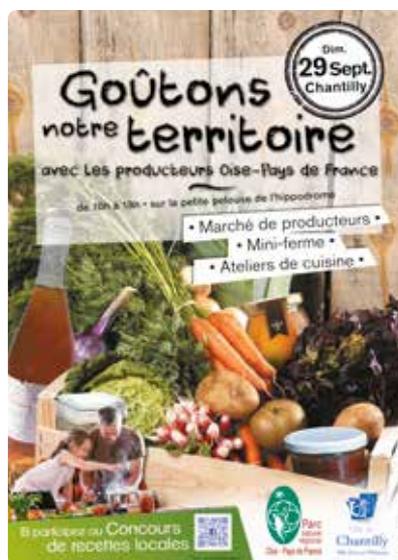
- **Un diagnostic de territoire sur les filières agro-alimentaires,**
- **Une enquête consommateurs afin d'évaluer la demande en produits locaux avec plus de 350 enquêtes réalisées,**
- **Un diagnostic des pratiques en circuits-courts sur le territoire d'extension.**

Une réunion avec les producteurs s'est tenue début 2019 afin de présenter le résultat des études et orienter la stratégie et le plan d'actions. Lors de cette réunion, ont été présentés les accompagnements possibles auxquels les agriculteurs et porteurs de projet peuvent prétendre (aide à l'installation, à la diversification...).

Le Parc a également organisé un événement autour des circuits-courts, "Goûtons notre territoire", qui s'est tenu le 29 septembre sur la petite pelouse de Chantilly et a permis :

- d'impliquer 10 producteurs et 4 restaurateurs, avec des dégustations et des discussions informelles avec les visiteurs,
- de proposer 12 animations tout au long de la journée,
- d'organiser un concours de recettes avec 5 participations et 8 recettes.

Cet événement a rassemblé environ 1 500 visiteurs.



QUELQUES CHIFFRES

24 producteurs

1500 visiteurs à notre manifestation « Goûtons le territoire »

350 consommateurs enquêtés

COÛT DE L'ACTION
20 000 €

Conseils liés à l'activité agricole

Calendrier : Janvier à décembre 2019

L'agriculture constitue une activité de production importante pour le territoire, qui se trouve à la base de nombreuses filières industrielles, et qui participe pour une large part à la gestion des espaces ruraux ainsi qu'au maintien du tissu rural. Or, elle est aujourd'hui confrontée à de multiples difficultés d'ordre économique, foncier, d'urbanisme, de gestion courante...

Le Parc propose d'accompagner les porteurs de projet agricole dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leur projet.

Le conseil agricole peut prendre plusieurs formes : du simple conseil à la recherche de foncier et d'opportunités, mais également la recherche de financement (notamment avec le programme LEADER pour l'investissement).

En fonction de la maturité du projet, du stade de réflexion et de sa complexité, la durée de l'accompagnement et du conseil peut varier de 1 à 5 ans entre la prise de contact et la réalisation concrète du projet.

En 2019, 15 dossiers étaient en cours d'accompagnement par le Parc dont :

- ▶ **7 projets en cours de réalisation** avec des projets d'installation (maraîchage, permaculture, aquaponie, production de plantes aromatiques...), des projets de diversification de l'activité agricole existante d'une exploitation (poulailler, projet collectif en circuit-court, installation de serres,...) et des projets de transformation (lieu de vente en circuit-court, distributeur automatique, conserverie, jus de fruit,...),
- ▶ **3 projets ont bénéficié d'un accompagnement avec le programme LEADER** (installation en aquaponie, diversification de la gamme de produits existante, installation en maraîchage,...),
- ▶ **5 porteurs de projets en attente d'opportunités foncières** principalement pour des installations en maraîchage et installation de verger.

L'étude sur le foncier agricole qui sera réalisée en 2020 permettra de répondre au mieux à certaines demandes d'installation de jeunes agriculteurs ou de développement de maraîchage de proximité.



COMMISSION
Agriculture/Cheval



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES



CONTACT
Marie STURMA

QUELQUES CHIFFRES

15
projets accompagnés

1 installation
d'une jeune agricultrice

11 projets
en cours de réalisation

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement



COMMISSION

Comité d'audition et de programmation LEADER



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Région Hauts-de-France, Agence de Services et de Paiement, EPCI, chambres consulaires



CONTACT

Florian KLINGELSCHMIDT

Programme LEADER

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Depuis 2018, le Parc porte un programme européen LEADER, qui lui permet d'apporter un soutien technique et financier à des projets, publics ou privés, répondant aux enjeux spécifiques du territoire. Les thématiques ciblées sont : la valorisation du patrimoine, le tourisme vert, l'hébergement touristique, le commerce de proximité et les circuits courts agricoles. L'enveloppe globale du programme est de 1 589 000 € de fonds européens (FEADER).

En 2019, **36 nouveaux porteurs de projets ont rencontré l'animateur LEADER** et ont ainsi bénéficié d'un premier conseil sur leur projet. Parmi eux, **10 ont fourni un dossier abouti** et ont été invités à présenter leur projet au Comité d'audition, qui leur a donné un **avis favorable** :

- Communautés de communes de l'Aire Cantilienne et de Senlis Sud Oise : étude de marketing touristique de la destination « Sud Oise »,
- Office de Tourisme de Chantilly : application pour une visite de Chantilly avec réalité virtuelle,
- Commune de Mareil-en-France et SAS Epi'7 tout, ainsi soi... Fée : Epicerie multi-services avec salon de thé à Mareil-en-France,
- Club du Vieux Manoir : aménagement de l'accueil et renouvellement de l'offre de médiation de l'Abbaye Royale du Moncel,
- Commune de Coye-la-Forêt : création d'un sentier de découverte du patrimoine naturel et culturel,
- François ROUZÉ : études d'investissement suivies de travaux de réhabilitation d'une ancienne grange en deux gîtes sur le site du château de Montépilloy,
- SARL L'Atelier de la Chantilly : ouverture d'un lieu dédié à la dégustation et à la valorisation de la crème Chantilly avec une partie salon de thé et une partie muséographie / accueil de groupes,
- Thibaut ANNERON : réhabilitation de l'ancien Hôtel-Dieu de Galande à Senlis pour y accueillir des activités culturelles (théâtre), sociales (hébergement d'urgence) et sportives (studio de Pilate),
- Commune de Saint-Maximin : parcours du souvenir autour des conséquences de la seconde guerre mondiale,
- Association La Ferme du Quartier : projet Aquaviva – Expérimentation d'un nouveau modèle de production agricole associant élevage de poissons et productions végétales.

444 409 € de crédits européens ont été fléchés sur ces 10 projets. Le montant total de subvention ainsi fléché depuis le démarrage du programme s'élève à 713 550 €, soit 45 % de l'enveloppe globale du programme. L'ensemble des projets aidés représente à ce jour un total d'environ 3 millions d'euros d'investissements (réalisés ou à venir) sur le territoire.

La fin de l'année 2019 a aussi vu le paiement des premières subventions attribuées en 2018 (soit 156 000 € effectivement payés).

Par ailleurs, le Parc a accueilli les 2 et 3 décembre 2019 une délégation bulgare, venue pour étudier la mise en œuvre du programme LEADER en France. Les membres de la délégation ont pu visiter les 5 projets déjà réalisés à ce jour grâce à l'aide LEADER et discuter avec leurs porteurs.

COÛT DE L'ACTION

444 409 €

DE CRÉDITS EUROPÉENS « FLÉCHÉS »

QUELQUES CHIFFRES

36 nouveaux porteurs de projets accompagnés

11 projets ayant reçu un avis favorable du Comité



TOURISME

**COMMISSION**

Tourisme

**PARTENAIRES
SPÉCIFIQUES**Fédération des Parcs naturels
régionaux de France**CONTACT**

Brigitte SOUVERAIN

Audits des prestations marquées « Valeurs Parc Naturel Régional »

Calendrier : Janvier à décembre 2019

En France près de 800 produits agricoles, artisanaux, prestations touristiques et pédagogiques bénéficient aujourd'hui de la nouvelle marque « Valeurs Parc Naturel Régional ». Ces marquages concernent plus de 300 entreprises dans 38 Parcs. Les produits et prestations marqués font l'objet de promotions particulières engagées par chaque Parc et au niveau national par la Fédération des Parcs.

Dans chaque Parc, se met en place un réseau de « marqués » qui ont ainsi l'opportunité d'échanger entre eux et de constituer une force de communication.

Pour obtenir la marque, les prestataires doivent être audités selon 5 axes : l'organisation de l'entreprise, l'attachement au territoire, les critères environnementaux et patrimoniaux, les critères humains et sociaux et quelques critères supplémentaires liés à chaque activité : hébergement, accompagnement, visites,...

En 2014, le Parc a attribué la Marque « Accueil du Parc naturel régional Oise-Pays de France » à 9 hébergements du territoire pour une durée de 3 ans. Ces conventions sont aujourd'hui caduques et il était nécessaire de réaliser des audits pour renouveler l'attribution de la marque à ces structures. Par ailleurs, un nouvel hébergement et une nouvelle activité (prestations de visites de découverte et d'animation) se sont montrés intéressés par la marque Parc.

Après un appel d'offre, le Parc a mandaté une agence spécialisée pour réaliser les audits de ces prestataires. Sur les 11 audits prévus en 2019, seuls 6 ont été réalisés car 3 prestataires ont cessé leurs activités d'hébergement et 2 prestataires étaient situés sur une commune qui n'a finalement pas adhéré à la nouvelle Charte du Parc. Les 6 audits réalisés ont concerné,

➤ en renouvellement :

- les chambres d'hôtes, La Montcelloise, à Viarmes
- les chambres d'hôtes, Beauvilliers, à Chaumontel
- les chambres d'hôtes, Côté jardin, à Senlis
- les chambre d'hôtes, Les rêveries dans la théière, à Ermenonville

➤ en nouveau marquage les prestations :

- Guide nature, Annie OCANA, prestataire de visites de découverte et d'animation
- Cabanes des Grands Chênes, hébergement dans des cabanes dans les arbres à Raray

En 2020, en particulier dans le nouveau périmètre d'extension, une communication sera lancée pour proposer à de nouveaux prestataires cette démarche d'adhésion à la marque « Valeurs Parc Naturel Régional » Oise-Pays de France.

COÛT DE L'ACTION

2940 €

QUELQUES CHIFFRES

6 prestations
marquées en 2019

Création d'une application mobile pour la randonnée

Calendrier : Janvier à mars 2019

Dans le cadre du schéma d'accueil du public dans le territoire du Parc, de nombreux itinéraires de randonnée pédestre, de randonnée vélo et de randonnée équestre ont été identifiés. Dans un premier temps, 20 boucles de découverte des villages, 14 boucles de randonnée pédestre, 4 de randonnée vélo et 4 de randonnée équestre ont fait l'objet de dépliants papier présentant l'itinéraire et les principaux points d'intérêt à découvrir sur ces parcours.

Cependant, hormis les randonnées vélo dont le balisage est en cours, ces randonnées ne sont pas toutes balisées (dans l'Oise).

Par ailleurs, afin de mutualiser les moyens financiers et humains sur des projets communs aux 4 Parcs d'Ile-de-France, un logiciel open-source, Geotrek, spécialement conçu pour communiquer la randonnée a été déployé en 2018.

Ce logiciel Geotrek présente, pour chaque Parc, une carte interactive avec les itinéraires de randonnée auxquels sont ajoutées des informations utiles aux randonneurs, notamment les points d'intérêt à découvrir sur le parcours. Peuvent y être ajoutés les hébergements marqués « Valeurs Parc », les offices de tourisme, les sites ouverts au public, les activités de loisirs...

Le développement comprend une base commune aux 4 Parcs sur internet et le **développement spécifique d'une application mobile pour le Parc naturel régional Oise - Pays de France.**

Cette application permet aux personnes connectées de se renseigner sur les itinéraires de randonnée avant leur départ, de télécharger les informations, de les suivre par géolocalisation sur place et de découvrir les points d'intérêt, les sites de visite et les hébergements proches de chaque randonnée directement sur leur smartphone.

Cette application présente une alternative au balisage et aux éditions papiers, moins coûteuse et plus souple pour les mises à jour : l'utilisateur est toujours sûr d'avoir la dernière information publiée.

Cette application a rencontré un bon succès auprès des offices de tourisme et du public avec 2260 téléchargements sur Google Play et 1210 sur Apple store.

Aujourd'hui dans cette application, sur le territoire du Parc, 49 itinéraires permettent de découvrir 156 points d'intérêt et 50 points d'accueil du public (offices de tourisme, hébergements marqués « Valeurs Parc », sites touristiques, ...).

Pour la télécharger :

- sur Google Play :
- sur Apple Store :



COMMISSION

Tourisme



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Parcs naturels régionaux d'Ile-de-France, Parcs nationaux



CONTACT

Brigitte SOUVERAIN



QUELQUES CHIFFRES

3 500 téléchargements pour les 10 premiers mois

156 points d'intérêt jalonnent ces randonnées

COÛT DE L'ACTION

9 600 €



COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Programme de communication

Calendrier : janvier à décembre 2019

2019 a été une année forte en termes de communication avec bien sûr la poursuite des actions récurrentes mais aussi avec la mise en place de nouvelles actions telles qu'un événementiel autour de l'alimentation locale et la refonte complète du site internet du Parc.

- **Le rapport d'activités** : Chaque année, cet outil permet de rendre compte, de façon exhaustive, des actions entreprises durant l'année précédente. Il est la vitrine des actions du Parc. Il est diffusé principalement auprès des élus des Régions, Départements, aux Conseillers municipaux et aux partenaires.
- **Le magazine "Soyons Parc"** : Depuis 2004, le Parc a mis en place un magazine d'informations distribué à l'ensemble des foyers du territoire, soit 94 000 boîtes aux lettres à ce jour. Cette année, 3 numéros ont été édités et ont informé les habitants sur l'alimentation locale, la révision de la Charte du Parc et un groupement d'agriculteurs soucieux d'adapter ses pratiques agricoles aux enjeux de l'environnement.
- **Relations presse** : Cette année, 5 communiqués de presse ont été envoyés aux journalistes de la presse locale et 2 accueils presse ont eu lieu à la Maison du Parc. C'est ainsi près de 54 retombées presse qui ont alimenté la revue de presse. De plus, avec la nouvelle Charte de Parc, le dossier de presse a été actualisé.
- **Newsletter** : Hebdomadaire, cette newsletter est envoyée aux internautes en ayant fait la demande via le site internet. Chaque vendredi, les abonnés reçoivent une réponse courte et synthétique à une question annoncée la semaine précédente. Mise en place il y a 5 ans, cette newsletter permet de garder le contact de façon hebdomadaire avec 1 790 personnes. Grâce à un relooking visuel en début d'année, le taux d'ouverture est passé de 20% à 30%.
- **Réseaux sociaux** : Un travail important a été mené en terme d'animation de la page Facebook. Des rendez-vous réguliers avec les fans ont été mis en place. Ainsi, ces actions ont permis de recruter 1 000 fans sur l'année écoulée, soit une augmentation de 40%. La page est actuellement suivie par 2 460 personnes. Une chaîne YouTube a également été créée.
- **Films** : Trois vidéos de 5-6 min chacune ont été réalisées sous forme de tutoriel dans le cadre de l'aide à la plantation d'arbres fruitiers qui était un des axes forts de communication 2019.
- **Événementiel** : Pour la première fois le Parc a organisé un événement autour de l'alimentation locale. Cet événement a eu lieu sur la petite pelouse de l'hippodrome de Chantilly, le 29 septembre 2019. Il a rassemblé 1 500 personnes autour d'une trentaine d'exposants. Cet événement a donné lieu à la création, l'impression et la diffusion d'affiches et de flyers, à des relations presses (dont une retombée télévisée), ainsi qu'à de nombreux posts sur les réseaux sociaux.



COMMISSION

Communication/
sensibilisation



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

Agences de communication



CONTACT

Emmanuelle PILLAERT

QUELQUES CHIFFRES

2 460 fans

3 tutos vidéo

COÛT DE L'ACTION

68 000 €

**COMMISSION**Communication/
sensibilisation**PARTENAIRE
SPÉCIFIQUE**

Agence de communication

**CONTACT**

Emmanuelle PILLAERT

Site internet www.parc-oise-paysdefrance.fr

Calendrier : janvier à décembre 2019

Le Parc s'est doté de son premier site internet en 2008. 10 ans plus tard, ce site était obsolète : son design, son arborescence et ses fonctionnalités ne répondaient plus aux codes en vigueur et ne s'adaptait pas aux différentes tailles d'écrans.

Le site internet a donc complètement été revu. Il a d'ailleurs été décidé de le scinder en deux sites distincts :

- un site « institutionnel » parlant d'éco-citoyenneté ciblant les habitants,
- un site « tourisme » parlant de promotion de notre territoire ciblant davantage les voyageurs

C'est ainsi qu'un premier appel d'offres a été lancé pour le site "institutionnel".

Le **graphisme** a tout d'abord été revu pour coller aux codes graphiques actuels :

- Mise en avant du logo du Parc pour une bonne attribution des actions à l'institution,
- Photos « pleine page » pour illustrer les actions autour du patrimoine bâti et du patrimoine naturel, des activités économiques telles que l'agriculture, des activités de loisirs telles que la randonnée à cheval.

La cible prioritaire de ce nouveau site étant le grand public, l'arborescence a également complètement été repensée pour que les internautes se sentent inclus et acteurs du changement avec des intitulés à la première personne du singulier, explicites et engageants.

Le **contenu** a, quant à lui, été totalement réfléchi selon les nouveaux comportements des internautes : peu de texte, des images, des vidéos, des informations utiles en matière de développement durable, facilement partageables sur les réseaux sociaux...

Le site internet permet aussi une plus grande interactivité avec les habitants. Il est conçu pour faciliter leurs démarches : par exemple trouver un producteur local ou une déchetterie grâce à une carte interactive présente dès la page d'accueil et dans les pages thématiques lorsque cela le nécessite.

Concernant **l'administration du site**, elle a été développée dans une CMS « open source » qui permet d'avoir la main sur le back office et d'administrer en interne le site en ayant même la possibilité de le faire évoluer.

Avec ce nouveau site internet, le Parc commence à réfléchir à sa communication de demain. En effet une transition vers le numérique va s'opérer tout en restant au plus près des habitants. Certaines des éditions papier du Parc vont notamment être remplacées par un contenu interactif. Aussi, un module « AGENDA » avec un formulaire en ligne peut être directement complété par les partenaires associatifs et institutionnels qui souhaitent faire figurer leurs animations/manifestations sur l'agenda du site internet.

Enfin, **l'extranet** a également été repensé. Plus visible dès la page d'accueil du site, cet espace privé des élus du Parc est plus intuitif. Ils peuvent y retrouver de l'information sur les aides proposées par le Parc, mais aussi les dates, les comptes-rendus et les documents de travail des réunions.



COÛT DE L'ACTION
34 000 €

QUELQUES CHIFFRES

7 nouvelles rubriques

Programme de sensibilisation "Grand-public"

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Depuis sa création le Parc mène des actions de sensibilisation pour susciter la mobilisation et la participation de tous, habitants et visiteurs, adultes et enfants, à la préservation du patrimoine et de l'environnement.

En 2019, **ce sont 29 sorties, randonnées, ateliers, chantiers participatifs qui ont été proposés** dans le cadre d'un programme mensuel, mobilisant 29 partenaires locaux (associations, guides nature et patrimoine, Producteurs Oise-Pays de France).

Une sortie a dû être annulée en raison d'un faible nombre d'inscrits.

2370 personnes ont participé à ces sorties. 85 % d'entre elles participaient pour la première fois à une sortie proposée par le Parc.

■ Calendrier des manifestations organisées par le Parc en 2019 :

- **27 janvier** : Plantation participative d'arbres fruitiers de variétés anciennes (Orry-la-Ville),
- **3 février** : Démonstration de taille des arbres fruitiers (Atelier pratique / Plailly),
- **9 mars** : Grenouilles et chouettes vous donnent rendez-vous aux étangs (Sortie nocturne / Etangs de Comelles / Fréquence grenouille),
- **22, 23 et 24 mars** : Participation à l'Opération « Hauts de France propres, ensemble nettoyons notre région » (ramassage des déchets autour de l'école d'Orry-la-Ville en présence de 5 classes de l'école primaire le 22 mars, nettoyage des berges de l'Oise avec les habitants de Précy-sur-Oise le 23 mars),
- **2 mai** : Randonnée aux étangs de Comelles à destination d'un groupe de jeunes du centre social de Fosses (Sortie nature),
- **19 mai** : La rivière Nonette, source d'inspiration (Sortie proposée dans le cadre de la Semaine de l'eau organisée par le SAGE Nonette / Montlognon, Fontaine-Chaalis, Borest) ,
- **26 mai** : Fêtons la nature à la Cavée du Gué (Sortie découverte des abeilles sauvages et stand de sensibilisation à la préservation des amphibiens en présence des bénévoles s'occupant des dispositifs de migration printanière des amphibiens / Plailly),
- **9 juin** : À la découverte de la forêt d'Ermenonville et de ses arbres (Sortie forestière),
- **15 juin** : Visite de la Brasserie Félicité (Sortie découverte des producteurs Oise-Pays-de-France et des circuits courts / Montagny-Sainte-Félicité),
- **17 juin** : A la découverte de Mareil-en-France (Randonnée découverte du patrimoine / Mareil-en-France),
- **22 juin** : Rencontre avec Jean-Louis et Michel Allemeersh, maraîchers (Sortie découverte des producteurs Oise-Pays-de-France et des circuits courts / Asnières-sur-Oise),
- **23 juin** : Visite à la champignonnière chez Sébastien Bruneau (Sortie découverte des producteurs Oise-Pays-de-France et des circuits courts / Orry-la-Ville),
- **23 juin** : Rencontre avec Jean-Marc Penon, maraîcher (Sortie découverte des producteurs Oise-Pays-de-France et des circuits courts / Villeneuve-sur-Verberie),



COMMISSION

Communication/
sensibilisation



PARTENAIRES SPÉCIFIQUES

CPIE des Pays de l'Oise,
Découverte Nature et
Patrimoine, Club des
Astronomes amateurs de
Senlis, Picardie Nature,
Le Potager fleuri, Sylvain
Drocourt, ONF, Emmanuel
Vidal, Conservatoire
d'Espaces Naturels de
Picardie, Office Pour
les Insectes et leur
Environnement, Groupe de
bénévoles du dispositif de
migration des amphibiens
de La Chapelle-Plailly,
Producteurs Oise-Pays de
France, Echanges pour une
Terre Solidaire, Chlorophylle,
Confrérie des Chevaliers
Fouetteurs de Crème
Chantilly, Terravenir, Ânes
Victoires, Correspondants
Parc



CONTACT

Valérie MEMAIN

QUELQUES CHIFFRES

29 sorties
et animations

2370
participants

14 salons
ou manifestations

12 manifestations
proposées par les
Correspondants Parc

COÛT DE L'ACTION

8073 €



Programme de sensibilisation "Grand-public"

- **23 juin** : À la rencontre des abeilles sauvages de mon village (Sortie découverte des abeilles sauvages / Vineuil-Saint-Firmin),
- **17 juin** : À la découverte de Survilliers (Randonnée découverte du patrimoine / Survilliers)
- **13 juillet** : Les prairies humides à l'heure d'été (Sortie menée en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie / Thiers-sur-Thève),
- **14 septembre** : Rencontre avec Jimmy Délie, éleveur (Sortie découverte des producteurs Oise-Pays-de-France et des circuits courts / Asnières-sur-Oise),
- **15 septembre** : Voyage au cœur de la ruche avec Richard Grenier, apiculteur (Sortie découverte des producteurs Oise-Pays-de-France et des circuits courts / Montlognon),
- **22 septembre** : À la découverte de Coye-la-Forêt (Randonnée découverte du patrimoine / Coye-la-Forêt),
- **29 septembre** : Goûtons notre territoire (Journée événement autour du thème de l'alimentation locale en présence des producteurs Oise-pays de France et de 11 partenaires / Chantilly),
- **6 octobre** : À la découverte de Vineuil-saint-Firmin (Randonnée découverte du patrimoine / Vineuil-saint-Firmin),
- **12 octobre** : Jour de la nuit : Observation des étoiles et découverte des papillons nocturnes (Animation écocitoyenne sur le thème de la pollution lumineuse / Orry-la-Ville, La Chapelle-en-Serval),
- **13 octobre** : À la découverte des arbres de la forêt (Journées de l'arbre du Conseil départemental du Val d'Oise / Luzarches),
- **13 octobre** : À la découverte de la haie champêtre (Animation proposée dans le cadre de l'opération « Plantons le décor » / Ognon),
- **16 novembre** : Conférence « À la découverte des abeilles sauvages » (Maison du Parc à Orry-la-Ville),
- **1^{er} décembre** : Plantation participative d'arbres fruitiers (Atelier pratique / Orry-la-Ville).

Le Parc dispose de 22 expositions thématiques (biodiversité, châteaux et demeures du XIX^{ème} siècle, ressources minérales du territoire, écocitoyenneté, etc.). Très sollicitées par les communes et les partenaires, ces expositions ont été prêtées 18 fois en 2019 pour des périodes allant d'un week-end à deux mois.

Le Parc prête également à ses partenaires (associations, communes) du matériel (tentes, grilles, gants et sacs pour opération de nettoyage, etc). Le matériel a été prêté 24 fois dont 4 fois pour la tenue d'opération de nettoyage ou de chantier-nature.

■ En 2019, le Parc était présent lors des 14 manifestations suivantes organisées par ses partenaires :

- **29, 30 et 31 mars** : Salon du jardinage de Senlis (Stand Parc),
- **4 et 5 mai** : Fête médiévale au château de Montépilloy (Stand Parc sur le thème du patrimoine et découverte du territoire),
- **9 mai** : Bourse aux plantes de Fleurines (Stand Parc sur le thème du compostage),
- **1^{er} juin** : Rando challenge départemental à Lamorlaye (Stand Parc autour de la promotion des circuits de randonnées pédestres, cyclo touristiques et équestres),
- **1^{er} et 2 juin** : Fête du vélo à Senlis (stand sur le thème de l'écomobilité / test de vélo électrique),
- **2 juin** : Marché picard à Saint-Maximin / Saint-Leu d'Esserent (stand Parc avec animations de jeux écocitoyens),

- **7 au 10 juin** : Fête de la Rose à l'Abbaye de Chaalis (stand Parc sur le thème des arbres fruitiers et présentation du projet de verger conservatoire),
- **15 juin** : Fête communale de Villiers-Adam (Stand découverte du Parc, de ses actions, de son territoire),
- **28 septembre** : Opération nettoyage à Belloy-en-France (Nettoyage nature avec les habitants / Belloy-en-France),
- **5 octobre** : Animation compostage à la bibliothèque d'Apremont,
- **5 et 6 octobre** : Salon mycologique de l'ABMARS (Stand Parc sur le thème de la biodiversité et animation de jeux familiaux) à Senlis,
- **7 et 8 octobre** : Fête de la science à Senlis (exposition et animation sur le thème des abeilles sauvages),
- **9 novembre** : Atelier de fabrication de produits ménagers naturels proposé dans le cadre de la Journée écocitoyenne de Courteuil (Atelier écocitoyen / Courteuil),
- **16 novembre** : Forum de la transition écologique organisé par la communauté de communes de l'Aire cantillienne (Stand Parc sur le thème du compostage et de Rézo Pouce).

La fréquentation totale des stands tenus par le Parc naturel régional est d'environ 2090 personnes.



En 2019, les Correspondants Parc, écocitoyens bénévoles menant des actions de sensibilisation aux gestes écocitoyens auprès des habitants du Parc, ont poursuivi leur mobilisation. Tout au long de l'année, ils ont organisé, avec l'aide technique, pédagogique et financière du Parc, 12 manifestations au sein de leur commune. **566 personnes ont fréquenté les stands tenus par les Correspondants Parc ou participé à leurs animations.**

- **19 janvier** : Assemblée générale des Jardins familiaux de Précý-sur-Oise (Présentation du Parc et de ses actions par les 2 correspondants Parc de Précý-sur-Oise),
- **22, 23 et 24 mars** : Participation à l'Opération « Hauts de France propres, ensemble nettoyons notre région » (ramassage des déchets à Fleurines proposé par le Correspondant Parc de la commune le 24 mars),
- **6 avril** : Remise de compost et construction collective d'un hôtel à insectes à Survilliers (avec la Correspondante Parc de Survilliers),
- **6 avril** : Opération de Nettoyage à Viarmes et Asnières-sur-Oise (opération communale coorganisée par la Correspondante Parc d'Asnières-sur-Oise),
- **7 avril** : Opération de Nettoyage à Luzarches (opération communale coorganisée par les Correspondantes Parc de Luzarches),
- **19 mai** : J'invite la nature de mon village à Pontarmé (animation sur les oiseaux et construction de nichoirs proposés par la Correspondante Parc de Pontarmé),
- **26 mai** : Fête de la Nature à Lamorlaye (stand sur le thème des animaux forestiers animé par deux des Correspondants Parc de Lamorlaye),
- **2 juin** : Fête des mares à Verneuil-en-Halatte (stand sur le thème de la biodiversité animé par la Correspondante Parc de Verneuil-en-Halatte),
- **7 septembre** : Journée des associations de Précý-sur-Oise (stand écocitoyen et découverte des actions menées par le Parc animé par les Correspondants Parc de Précý-sur-Oise),
- **7 septembre** : Journée des associations de Lamorlaye (stand écocitoyen et découverte des actions menées par le Parc animé par l'un des Correspondants Parc de Lamorlaye),
- **22 septembre** : Opération de Nettoyage à Fleurines (opération communale coorganisée par le Correspondant Parc de Fleurines),
- **23 novembre** : Festival de l'arbre à Lamorlaye (Stand Parc de découverte des arbres forestiers animé par les Correspondants Parc de Lamorlaye).

**COMMISSION**Communication/
sensibilisation**PARTENAIRE
SPÉCIFIQUE**Inspecteurs de l'Education
nationale des départements
de l'Oise et du Val d'Oise,
partenaires éducatifs du parc
naturel régional (Découverte
Nature et patrimoine, AU5V,
Les Savants fous)**CONTACT**

Valérie MEMAIN

Programmes pédagogiques à destination des scolaires

Année scolaire 2018/2019

Au cours de sa première Charte, le Parc, grâce à son programme de sensibilisation "Les petits éco-citoyens du Parc", a accompagné 430 projets d'enseignants et sensibilisé plus de 10 500 élèves. L'année scolaire 2017-2018 fut la dernière année de mise en œuvre de ces programmes. En effet, afin de répondre aux objectifs et ambitions définis par la seconde Charte du Parc, de nouveaux programmes pédagogiques, **alliant sensibilisation et mise en pratique, ont été définis**. L'objectif est de permettre aux élèves de faire l'expérience, dès le plus jeune âge, d'une citoyenneté **active en participant à la mise en place d'actions concrètes** en faveur de l'environnement (trier les déchets de l'école, économiser l'eau, l'énergie, favoriser la biodiversité, etc.) au sein de leur école ou de leur commune.

Durant l'année scolaire 2018/2019, le Parc a testé sa nouvelle démarche pédagogique auprès d'une école : l'école Roquesable de Fleurines.

Les 5 classes de l'école, réunissant 125 élèves, ont participé, tout au long de l'année, à un projet pluridisciplinaire, permettant d'aborder les questions relatives au climat à travers deux sous-thématiques :

- l'écomobilité et les déplacements doux (3 classes de CP à CE2),
- les économies d'énergie (2 classes de CM1 et CM2).

■ Projet « Ecomobilité » :

« À pied, à vélo, à trottinette... à Fleurines, les élèves bougent pour le climat ! »

Chaque classe a :

- bénéficié d'**1 animation** permettant d'appréhender la notion de climat et d'effet de serre et de **2 animations** permettant de sensibiliser les élèves sur les questions liées à l'écomobilité,
- participé à **1 journée consacrée à la pratique du vélo** (apprentissage du vélo, des règles de sécurité à vélo et à pied, ateliers pratiques « savoir mettre son casque », « savoir réparer une chambre à air », « savoir attacher son vélo » en partenariat avec l'AU5V et EcoMobiz (partenaires spécialistes de l'usage du vélo),
- réfléchi avec l'animateur aux habitudes de déplacements « maison-école », aux raisons qui peuvent freiner l'usage du vélo, de la trottinette ou de la marche à pied pour venir à l'école,
- bénéficié d'une **demi-journée de réflexion et de travail** pour préparer l'action de valorisation auprès des parents d'élèves.

■ Projet « Energie » :

« Ça chauffe pour le climat... à Fleurines, les élèves économisent l'énergie ! »

Chaque classe a :

- bénéficié d'**1 animation** permettant d'appréhender la notion de climat et d'effet de serre et de **3 animations** permettant de sensibiliser les élèves sur les questions liées aux énergies,



COÛT DE L'ACTION
16 000 €

QUELQUES CHIFFRES

1

école test

5

classes
impliquées

- participé à la réalisation d'**l'éco-diagnostic « énergie »** permettant de visualiser les sources d'énergie utilisées dans l'école, les objets consommant de l'énergie, les problèmes et points noirs éventuels,
- réfléchi avec l'animateur aux améliorations et petits gestes possibles pour économiser l'énergie,
- bénéficié d'une **demi-journée de réflexion et de travail** pour préparer l'action de valorisation auprès des parents d'élèves.



■ Les actions concrètes mises en place au sein de l'école :

- déploiement des écogestes pour économiser l'énergie,
- mise en place du dispositif « élèves écovigilants »,
- participation de l'ensemble de l'école au challenge écomobilité scolaire de la Région Hauts-de France du 20 au 24 mai 2019,
- réalisation d'affiches pour sensibiliser aux économies d'énergie et d'un calendrier des écogestes.

■ Valorisation des projets :

Une action de valorisation auprès des parents d'élèves a été réalisée le 22 juin 2019. Il s'agissait d'une sortie au cours de laquelle, les élèves ont proposé des arrêts commentés pour faire découvrir le village à travers des enjeux écomobilité et énergies. La sortie a été un véritable succès puisque **120 personnes y ont participé**.

■ Suite de l'action :

Durant l'année scolaire 2019 / 2020, il est prévu de poursuivre la démarche test afin :

- de développer les contenus pour les autres thématiques (déchets, alimentation, eau, biodiversité, etc.) et de les tester au sein de nouvelles écoles,
- de travailler avec d'autres partenaires et de former de nouveaux animateurs si besoin,
- de réaliser le/les livrets pédagogiques sur les thématiques écocitoyennes et les écogestes,
- de réaliser le guide éducation à destination des enseignants.

Les nouveaux programmes pédagogiques du Parc seront donc proposés aux enseignants de toutes les écoles du territoire du Parc à la rentrée scolaire 2020/2021.



**COMMISSIONS**

Toutes

**CONTACT**

Sylvie CAPRON

Information, formation et transfert de compétences

Calendrier : Janvier à décembre 2019

Dans le cadre de sa mission d'information, de formation et de transfert de compétences, le Parc a été amené à effectuer à la Maison du Parc, sur le lieu des différents organismes concernés ou sur le terrain, des formations et des présentations relatives au Parc, à ses enjeux et actions :

- Accueil de Mickaël Weber Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France les 13 et 14 février : visites et rencontres avec les élus du Parc,
- Présentation du Parc auprès de la licence pro « Management des collectivités territoriales » de l'IUT de Creil,
- Présentation du Parc et de ses actions en matière de tourisme aux élèves de Licence Pro de l'université Jules Verne d'Amiens,
- 3 interventions dans la formation Guide accompagnateur touristique à l'AFPA de Creil,
- Présentation relative au Frelon asiatique lors du troisième séminaire biodiversité entomologique de l'Oise organisé par le CPIE des Pays de l'Oise,
- Présentation des actions en faveur du réseau de landes et de Natura 2000 lors des rencontres techniques « continuités écologiques et forêts » organisées par l'ARB d'Ile-de-France,
- Présentation du Parc et de son patrimoine naturel et historique lors d'une journée du Groupe d'Histoire de la Forêt Française en Forêt d'Ermenonville,
- Présentation du Parc et de ses actions aux Masters 2 de l'université de Nanterre, sur le thème "La Maîtrise des espaces ouverts sur le territoire du Parc",
- Présentation du Parc et de ses actions aux étudiants étrangers (russes, chinois, indiens, algériens, marocains, brésiliens, ...) dans le cadre des Ateliers de Cergy, à Cergy-Pontoise,
- Présentation (itinérante) du territoire du Parc (partie Val d'Oise), aux membres du jury international des Ateliers de Cergy,
- 2 présentations du Parc, aux jeunes du chantier de restauration de l'Abbaye du Moncel,
- Présentation des actions du Parc en matière de fleurissement dans le cadre des journées thématiques organisées par le CPIE de l'Oise : « Comment s'adapter au changement climatique dans l'espace public »,
- Présentation des actions du Parc, avec le PNR du Vexin Français, en matière de fleurissement durable lors de l'Atelier des Initiatives Rurales organisé par le Conseil départemental du Val d'Oise,
- Présentation des actions du Parc et des enjeux agricoles à la Communauté d'Agglomération Roissy - Pays de France.

Enfin, le Parc s'investit particulièrement dans les travaux de la Fédération des Parcs suivants :

- Commission Charte et syndicats mixtes
- Commission biodiversité et gestion de l'espace

QUELQUES CHIFFRES

17 présentations **2** accueils

COÛT DE L'ACTION
Fonctionnement

Parc Naturel Régional Oise - Pays de France

Parc naturel régional Oise - Pays de France
Château de la Borne Blanche
48 rue d'Hérivaux - 60560 ORRY-LA-VILLE
Tél. : 33 (0)3 44 63 65 65 - Fax : 33 (0)3 44 63 65 60
contact@parc-oise-paysdefrance.fr

www.parc-oise-paysdefrance.fr



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France



val
d'oïse
le département

